



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

23^e séance plénière

Mercredi 11 novembre 2020, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 93 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/75/303)

Projet de résolution (A/75/L.9)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 75/506 de l'Assemblée générale en date du 13 octobre 2020, nous allons maintenant entendre la déclaration préenregistrée de M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui va présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2019.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir A/75/843).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.9.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/75/L.9, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », au nom du Canada en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période allant de septembre 2020 à septembre 2021.

Le mandat du Canada à la présidence de l'AIEA reflète notre soutien indéfectible à l'Agence et témoigne à la fois de la priorité qu'accorde le Gouvernement canadien à la non-prolifération des armes nucléaires et de la responsabilité partagée qui nous incombe dans le domaine de la sécurité nucléaire.

À l'issue de consultations tenues à Vienne le 13 octobre, le projet de résolution de cette année a été approuvé à l'unanimité pour transmission à l'Assemblée générale. Le texte de cette année prend note avec satisfaction de la résolution par laquelle est approuvée la nomination de M. Rafael Mariano Grossi au poste de Directeur général de l'Agence pour la période allant du 3 décembre 2019 au 2 décembre 2023, et salue le rôle moteur du Directeur général et le professionnalisme du personnel de l'Agence pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Comme les années précédentes, le projet de résolution réaffirme son appui énergique à l'Agence pour le rôle incontournable qu'elle joue en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires.

(l'orateur poursuit en français)

Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui est présenté en vertu d'une prescription figurant dans le statut de l'AIEA, ainsi que d'un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



accord de coopération signée par l'ONU et l'AIEA en 1957. Suivant la pratique établie, le texte du projet de résolution note les résolutions adoptées et les décisions prises par la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-quatrième session ordinaire et réaffirme l'appui ferme des États Membres à l'Agence et à ses activités prescrites.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution sans le mettre aux voix, soulignant ainsi l'importance que la communauté internationale attache à l'AIEA et à la grande variété de ses travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice.

M^{me} Tolstoi (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Nous avons le très grand plaisir d'apporter non soutien au projet de résolution (A/75/L.9) portant sur le rapport (voir A/75/303) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), rapport qui réaffirme une fois encore le rôle indispensable joué par l'Agence en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires et l'appui à la mise au point et aux applications pratiques de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que le transfert de technologie et la vérification, la sûreté et la sécurité nucléaires.

Nous notons avec satisfaction le fort soutien interrégional exprimé en faveur des travaux de l'Agence et soulignons l'importance de respecter l'autorité et l'intégrité des organisations internationales telles que l'AIEA, qui s'acquittent de leurs tâches au service de la communauté internationale de manière très professionnelle, objective et impartiale.

L'Union européenne félicite le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, qui a dirigé la réponse du secrétariat à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En ces temps difficiles de COVID-19, nous apprécions grandement la rapidité d'action du secrétariat et remercions le personnel d'avoir assuré la

poursuite des activités de l'AIEA, en particulier dans le domaine des garanties.

L'Union européenne considère que l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions de genre sont des objectifs importants, et nous saluons l'engagement du Directeur général à cet égard. Nous espérons que le nouveau programme de bourses Marie Skłodowska-Curie concourra à l'émergence d'une nouvelle génération de femmes leaders dans le domaine des sciences, des technologies et de la non-prolifération nucléaires dans le monde, et nous notons qu'un certain nombre d'États Membres de l'Union européenne contribuent à ce programme.

L'Union européenne reste pleinement attachée à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. En amont de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous réaffirmons notre ferme appui à la mise en œuvre intégrale, complète et efficace du TNP, qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à son article VI et élément important de la mise au point des applications nucléaires à des fins pacifiques. Nous continuerons à promouvoir son universalisation et à renforcer sa mise en œuvre dans les trois piliers.

L'Union européenne réaffirme également son adhésion sans réserve à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et elle finance un projet de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à cet effet.

Le système de garanties de l'AIEA est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans l'application du TNP. Nous insistons sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité en cas de non-respect du Traité. Nous rappelons les graves problèmes de prolifération qui continuent de menacer la sécurité internationale ainsi que la nécessité d'y trouver des solutions pacifiques et diplomatiques.

L'Union européenne réitère son attachement résolu et son soutien constant au Plan d'action global commun (PAGC), approuvé par le Conseil de sécurité à l'unanimité par sa résolution 2231 (2015). Nous déplorons profondément le retrait des États-Unis du PAGC et la réimposition des sanctions, et nous appelons tous les pays à s'abstenir de prendre des mesures qui entravent

la mise en œuvre de cet accord. L'Union européenne continue d'honorer ses engagements en vertu du PAGC, notamment en ce qui concerne la levée des sanctions. Nous restons profondément préoccupés par l'accumulation continue par l'Iran d'uranium faiblement enrichi, qui est plus de 10 fois supérieure à la limite fixée par le PAGC, et par le fait que son niveau d'enrichissement maximum dépasse la limite fixée par le PAGC. Nous restons également très préoccupés par la poursuite des activités d'enrichissement à Fordou et par l'expansion des activités de recherche-développement de l'Iran relatives aux centrifugeuses, car de telles activités augmentent considérablement la capacité d'enrichissement de l'Iran.

Toutes les activités mentionnées sont contraires au PAGC et ont des conséquences profondes en matière de prolifération. Nous demandons instamment à l'Iran de s'abstenir de toute autre action contraire à ses engagements au titre du PAGC et de revenir sans délai à la pleine application du Plan. Nous appuyons les efforts des participants au PAGC visant à régler ces questions dans le cadre du Plan, notamment par l'intermédiaire de la Commission conjointe. L'Union européenne accueille avec satisfaction les mises à jour fournies par l'AIEA concernant l'application par l'Iran de son accord de garanties et de son protocole additionnel relatifs au TNP, et elle salue les efforts entrepris en vue de clarifier toutes les questions en suspens.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par le perfectionnement continu du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, et l'invite instamment à s'engager sur une voie crédible en matière de dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible en prenant des mesures concrètes en ce sens. Tant que ce ne sera pas le cas, l'Union européenne continuera d'appliquer strictement les sanctions en vigueur. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à participer à un dialogue constructif avec toutes les parties concernées tandis que la communauté internationale œuvre en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la péninsule coréenne. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à revenir au TNP et aux garanties de l'AIEA le plus tôt possible et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Union européenne demande avec force à la République arabe syrienne de coopérer promptement et

en toute transparence avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens, notamment en concluant et appliquant sans plus attendre un protocole additionnel.

L'Union européenne continue d'appeler à l'universalisation des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels dans les meilleurs délais. Nous exhortons les États restants, en particulier ceux qui sont déjà en train de construire une centrale nucléaire ou un réacteur de recherche, à modifier leurs protocoles relatifs aux petites quantités de matières ou à appliquer pleinement leurs accords de garanties généralisées. L'Union européenne appuie vigoureusement l'amélioration continue de l'efficacité et de l'efficience de l'application des garanties par la mise en œuvre d'approches au niveau des États. En outre, nous soutenons activement le système de garanties de l'Agence par l'intermédiaire du Programme d'appui aux garanties de la Commission européenne et de l'Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire, ainsi que par l'entremise des programmes de soutien des États membres de l'Union européenne.

L'Union européenne et ses États membres attachent la plus haute importance à la mise en œuvre mondiale et à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire. Au cours des décennies passées, nous avons créé et développé un cadre juridique et réglementaire perfectionné et juridiquement contraignant dans le domaine nucléaire, qui est applicable dans tous les États membres de l'Union européenne. Nous sommes disposés à partager notre expérience durant la huitième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire. L'Union européenne continue également de mettre son expertise à disposition dans le cadre d'essais dits de résistance dans un certain nombre de pays voisins en vue de constituer un cadre de sûreté nucléaire plus robuste, durable et transparent à l'échelle mondiale. Nous appuyons l'application de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, et nous invitons tous les États Membres de l'ONU à démontrer leur volonté de mettre au point et de mettre en œuvre des pratiques d'élimination pour garantir une gestion sûre des déchets radioactifs.

L'Union européenne insiste sur la nécessité de continuer à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde afin de prévenir le terrorisme nucléaire et le détournement de matières nucléaires et radioactives. À cette fin, nous mettons l'accent sur le fait qu'il est essentiel de ratifier et d'appliquer pleinement les traités

pertinents, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et soulignons l'importance des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité. L'Union européenne appuie fortement le rôle central de l'AIEA dans l'amélioration du cadre mondial de sécurité nucléaire par le renforcement de la coopération internationale, la fourniture d'avis consultatifs et l'apport d'une assistance directe aux États Membres. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de 2020, notamment la déclaration ministérielle y relative. Nous appelons par ailleurs les États membres de l'Agence à faire en sorte que celle-ci dispose de ressources suffisantes pour ses activités de sécurité nucléaire. Avec ses États membres, l'Union européenne reste un des principaux donateurs au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA. Notre financement a aidé l'Agence à porter assistance aux pays pour moderniser et assurer la protection physique de certaines installations et pour améliorer leur infrastructure réglementaire nationale. Dans le contexte de la stratégie adoptée par l'Union européenne pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, nous appuyons également d'autres initiatives internationales qui contribuent à renforcer la sécurité nucléaire. Pour la période 2014-2020, l'Union européenne a alloué plus de 145 millions d'euros à son initiative de centres d'excellence régionaux dédiés aux armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'Union européenne souligne les avantages que présentent les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et la nécessité de faire en sorte que les plus hautes normes de sûreté, de sécurité et de garanties soient appliquées afin de protéger nos intérêts collectifs pour ce qui a trait à la non-prolifération. L'Union européenne a fourni environ 25 millions d'euros pour la création de la Banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA. Nous notons avec satisfaction que la Banque est devenue opérationnelle en octobre 2019, avec l'acheminement réussi d'uranium faiblement enrichi par la France et le Kazakhstan, et nous comptons sur le bon fonctionnement de la banque pour servir les intérêts de tous les États membres de l'AIEA.

Enfin, l'Union européenne appuie fermement les activités de l'Agence visant à faire connaître tous les aspects des utilisations pacifiques de la science et des technologies nucléaires. Nous prenons note avec satisfaction de sa participation continue au dialogue mondial sur le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que du rôle qu'elle joue dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Les technologies nucléaires peuvent apporter des contributions vitales à la santé et au bien-être des populations du monde entier, conformément aux objectifs de développement durable. Dans ce contexte, l'aide que fournit l'AIEA aux États Membres en matière de lutte contre les épidémies de zoonoses doit se poursuivre. Nous félicitons une fois de plus l'Agence des efforts qu'elle déploie pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et nous l'encourageons à coopérer plus étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organisations internationales pertinentes.

L'Union européenne continue d'appuyer fermement le Programme de coopération technique de l'AIEA, dont elle est le deuxième plus important contributeur. Elle soutient également les utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires, à la fois par la fourniture d'une expertise technique et par une contribution financière moyenne de 20 millions d'euros par an.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à réitérer nos plus chaleureuses félicitations à M. Rafael Grossi pour son élection au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Égypte est disposée à coopérer avec lui pour soutenir toutes les activités de l'Agence.

Nous exprimons également notre reconnaissance au secrétariat de l'AIEA qui, sous la houlette du Directeur général, a déployé des efforts colossaux pour relever les défis sans précédent posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment en aidant plus de 120 pays à faire face à la maladie. C'est là l'un des exemples qui illustrent comment les organisations internationales peuvent répondre avec succès aux crises internationales.

L'Égypte appuie l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique de 2019 (voir A/75/303) ainsi que du projet de résolution publié sous la cote A/75/L.9, dont l'Égypte s'est portée coauteur. Nous saluons les efforts déployés par le secrétariat de l'AIEA pour préparer le rapport ainsi que ceux du Canada qui, en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, a guidé la rédaction du projet de résolution.

L'Égypte est l'un des membres fondateurs de l'AIEA. Elle est également l'un des premiers pays à

avoir utilisé l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, lorsqu'elle a installé des réacteurs nucléaires. C'est pourquoi nous attachons une grande importance aux activités de l'AIEA dans les domaines des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, du renforcement de la coopération internationale, de l'appui technique, des garanties, des sauvegardes, de la vérification et de la sûreté nucléaire.

L'Égypte continue d'appuyer l'Agence et son secrétariat dans tous ses domaines d'action, en particulier en amont de la mise en service de la centrale nucléaire d'El Dabaa qui servira à la production d'électricité. L'Égypte appelle à nouveau à redoubler d'efforts afin doter l'AIEA des fonds et des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat dans le domaine de la coopération technique et parvenir à un équilibre entre les trois piliers de son action, conformément à son statut.

Nous nous attachons également à renforcer le rôle de l'AIEA en matière de transfert de technologie nucléaire et de promotion du rôle des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans le domaine des applications nucléaires. Cela permettrait d'atteindre les objectifs fixés au moment de la création de l'Agence et de dissiper l'idée selon laquelle l'AIEA est une agence qui se consacre exclusivement à la vérification nucléaire.

Nous soulignons l'importance de garantir la continuité et la stabilité des activités de l'AIEA dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sous toutes ses formes, en particulier dans les pays en développement. L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est un droit souverain inaliénable. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Égypte poursuit ses efforts pour soutenir les activités de l'Agence dans les domaines de la coopération technique, de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

Nous accordons une importance particulière aux intérêts des pays africains et des États membres du Groupe des 77 et de la Chine. Il s'agit notamment de renforcer le rôle de l'AIEA en matière de développement et d'empêcher que les considérations de sûreté nucléaire ne soient utilisées comme prétexte pour restreindre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous appuyons également le maintien du caractère volontaire des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, étant donné que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe au premier chef à l'État concerné.

L'Égypte souligne que l'AIEA est l'organisme techniquement compétent et mandaté au niveau international pour publier des rapports sur la vérification du respect par les États de leurs engagements en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Elle affirme que, conformément à son statut, l'Agence joue un rôle clef dans la promotion des efforts de désarmement nucléaire et la vérification de l'élimination des armes nucléaires. Elle joue donc un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la mise en œuvre de tous les engagements énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment dans son article VI.

L'Égypte attache une grande importance aux activités menées par l'AIEA pour assurer la mise en œuvre des garanties et vérifier de manière impartiale si les matières nucléaires sont utilisées à des fins non pacifiques. Cela est conforme aux accords de garanties généralisées qui constituent la base juridique des travaux de l'AIEA conformément à l'article III du TNP. C'est pourquoi nous devons œuvrer à l'universalisation de ces accords. Nous soulignons également que le développement du système de garanties de l'AIEA ne doit pas conduire à des obligations supplémentaires allant au-delà des engagements contractuels et des décisions souveraines prises par les États membres.

Pour terminer, l'Égypte aspire à réaliser des progrès dans la mise en œuvre du mandat confié à l'AIEA, conformément à la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient. L'objectif est de créer dans cette région une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et de prendre des mesures exécutives s'y rapportant. Cette approche est d'autant plus importante à la lumière de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue du 18 au 22 novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie et à laquelle a participé le secrétariat de l'AIEA en tant qu'organisation internationale invitée par l'Assemblée générale à contribuer aux travaux de cette importante conférence. Les résultats de cette session ont été prometteurs.

M^{me} Kharashun (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation biélorussienne, je voudrais remercier M. Rafael Grossi de son exposé sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de 2019 (voir A/75/303), ainsi que des informations qu'il a

fournies sur les activités menées dans l'environnement difficile qui est le nôtre actuellement.

Nous sommes convaincus que le développement durable et le bien-être des générations actuelles et futures sont inextricablement liés à la technologie nucléaire. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) le confirme. Il est aujourd'hui évident pour tout le monde que, sans la science et la technologie nucléaires, il ne serait pas possible de relever ce grand défi de notre temps. Nous estimons également que les efforts de l'AIEA visant à renforcer la capacité des États dans le domaine du dépistage des infections au coronavirus méritent notre approbation et notre soutien total.

Il existe également dans le monde une demande croissante d'utilisation de la technologie nucléaire aux fins de la production d'énergie. Nous sommes convaincus que l'énergie nucléaire peut garantir une production d'énergie à faible émission de carbone, fiable et abordable. Nous apprécions hautement l'appui technique et consultatif que l'Agence nous a fourni pour créer un secteur nucléaire national en Bélarus et garantir les normes les plus élevées en matière de sécurité nucléaire.

Le Bélarus a accueilli sept missions de l'AIEA directement liées à la construction de centrales nucléaires. Nous estimons que les résultats de ces missions ont été très utiles et appliquons systématiquement et uniformément les recommandations que nous avons reçues. Notre expérience montre la nécessité de développer un ensemble d'outils pour que l'Agence puisse appuyer les pays qui développent l'énergie nucléaire.

Le Programme de coopération technique de l'AIEA est plus important et plus pertinent que jamais. Il contribue grandement au développement des capacités institutionnelles nationales et des ressources humaines, non seulement dans les domaines de l'énergie nucléaire et de la sûreté et de la sécurité nucléaires, mais aussi, entre autres, dans ceux de la lutte contre le cancer, de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement.

Le Bélarus appuie pleinement le système de garanties de l'AIEA et attache une grande importance à son renforcement et à son perfectionnement. Ce travail doit continuer à être effectué dans le strict respect des traités internationaux en vigueur au profit de la paix et de la stabilité, en tenant compte des intérêts des États membres de l'Agence.

Le Bélarus appuie pleinement les activités de l'AIEA et est heureux d'être l'un des coauteurs du projet

de résolution présenté à l'Assemblée générale sur le rapport de l'AIEA de 2019 (A/75/L.9).

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement le rapport 2019 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/75/303), qui contient des informations déformées sur son pays..

Étant donné qu'il n'est pas membre de l'AIEA, mon pays ne se soucie pas de ce qui est débattu lors des réunions de l'Agence, et encore moins de ce qui figure dans ses rapports annuels. Cependant, nous ne pouvons pas ignorer le fait que l'AIEA fait des remarques absurdes sur la République populaire démocratique de Corée dans le contexte de l'ONU et y associe de manière déraisonnable des informations trompeuses.

Le contenu qui concerne la République populaire démocratique de Corée dans le rapport n'a aucune valeur, car il est truffé de conjectures et d'inventions. Il est motivé par des objectifs politiques infâmes et par la volonté de prêter foi à de fausses informations émanant de forces hostiles à mon pays. Son manque d'impartialité fondamentale dans ses activités en tant qu'organisation internationale a fait de l'AIEA un simple outil politique des pays occidentaux.

Voilà ce que nous pensons de l'AIEA aujourd'hui, tout comme il y a plus de 20 ans. Récemment, l'AIEA a saisi toutes les occasions de se livrer à un flot de commentaires inappropriés selon lesquels l'Agence est tout à fait prête à reprendre la vérification du programme nucléaire de mon pays et appelle la République populaire démocratique de Corée à coopérer avec elle. Nous avons quitté l'AIEA il y a longtemps et nous n'avons pas oublié ses actes méprisables de ralliement aux forces hostiles dans le but de faire pression sur nous et de faire naître des soupçons sur la nature pacifique des installations nucléaires de mon pays au début des années 90.

Je tiens à préciser une fois de plus que la République populaire démocratique de Corée ne fera jamais affaire avec l'AIEA tant qu'elle refusera de faire de l'impartialité une composante vitale de ses activités et tant qu'elle restera l'otage de forces hostiles à mon pays.

M. AlMutawa (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer la gratitude des Émirats arabes unis à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Directeur général de

l'Agence, M. Grossi, qui dirige les travaux de l'AIEA sur fond de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les Émirats arabes unis soulignent le rôle central joué par l'AIEA pour renforcer les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et pour aider les États membres à tirer profit de l'énergie nucléaire et de ses utilisations. Mon pays se félicite des efforts colossaux déployés par l'Agence pour créer des plateformes d'échange de connaissances scientifiques, d'expertise et de compétences techniques entre les États membres dans les domaines de la sûreté, de la sécurité nucléaire et de la non-prolifération. À cet égard, nous saluons la réponse de l'AIEA aux défis posés par la pandémie de COVID-19, qui a consisté à apporter un appui à plusieurs États.

Les Émirats arabes unis ont mis en service, le 1^{er} août dernier, leur première centrale nucléaire, la centrale nucléaire de Barakah, avec l'appui de leurs partenaires internationaux, notamment l'AIEA. C'est la première centrale nucléaire du monde arabe, et elle permet à mon pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Aussi sommes-nous pleinement attachés à la transparence et à la non-prolifération et souhaitons-nous souligner l'engagement de notre pays à respecter les normes de sûreté et de qualité les plus élevées dans la mise en œuvre de son programme national, conformément aux directives de l'AIEA et aux meilleures pratiques internationales. La centrale nucléaire de Barakah est une source d'énergie propre et appuie les objectifs de développement durable.

Le partenariat entre les Émirats arabes unis et l'AIEA a permis à notre pays de mettre au point son programme conformément aux normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, de garanties et de transparence.

Les Émirats arabes unis soulignent l'importance des mesures de vérification de l'AIEA et du respect intégral du système des garanties généralisées et du protocole additionnel, qui est un outil important pour renforcer la confiance dans les objectifs pacifiques des programmes nucléaires au niveau international.

La coopération technique avec l'AIEA est un moyen essentiel d'aider les États membres à tirer profit de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Mon pays poursuit son étroite collaboration avec l'AIEA par une coopération technique afin de développer nos infrastructures et de promouvoir

le renforcement des capacités de l'énergie nucléaire dans tous les secteurs. Avec le concours de l'AIEA, les Émirats arabes unis ont créé des programmes de médecine nucléaire avancée, notamment le renforcement de la sécurité de l'utilisation des radiations dans le domaine médical. Nous avons également pris des initiatives pour encourager et éduquer les jeunes de notre pays en ce qui concerne les sciences et les applications nucléaires. Nous continuons également de promouvoir la participation des femmes dans le secteur nucléaire.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent leur partenariat constant et solide avec l'AIEA dans le cadre d'une approche responsable de la mise au point d'un programme national d'énergie nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Mon pays se félicite des travaux du Secrétariat de l'AIEA et de ses réalisations, comme l'indique le rapport annuel qui porte sur l'année 2019 (voir A/75/303).

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son exposé sur le rapport de l'Agence qui porte sur l'année 2019 (voir A/75/303).

Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire jouent un rôle important dans le progrès scientifique, technologique et socioéconomique des pays en développement. Dans ce contexte, comme cela est énoncé dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dans le Statut de l'AIEA, le partage de connaissances dans le domaine nucléaire et le transfert de technologie nucléaire aux pays en développement intéressés sont impératifs. En vertu de son statut, l'AIEA est chargée d'aider ses États membres dans le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et dans la recherche dans ce domaine. Nous rappelons que l'une des principales responsabilités de l'AIEA est de « favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques... [et] [d]e développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques [entre les États membres] » (*Statut de l'AIEA, article III, par. 3 et 4*).

L'Iran a fait des investissements considérables dans la mise en place des infrastructures nucléaires nécessaires et a réalisé des progrès considérables dans l'application civile de la science nucléaire dans les domaines électrique, médical, agricole et industriel.

En outre, l'Iran souligne que les garanties liées aux activités de vérification, en tant que mandat statutaire supplémentaire de l'AIEA, doivent être appliquées pour appuyer la responsabilité première de l'Agence qui est de promouvoir l'application de la science et de la technologie nucléaires dans le monde entier. Dans ce contexte, nous soulignons que la conception et la mise en œuvre des garanties requises doivent respecter les droits inaliénables des États parties au Traité sur la non-prolifération sans entraver leur développement économique ou technologique.

Dans le même ordre d'idées, les efforts visant à renforcer la mise en œuvre des garanties doivent garantir le respect de ces droits inaliénables et de la souveraineté nationale des États parties au Traité sur la non-prolifération. Dans ce contexte, les préoccupations liées à la prolifération nucléaire ne doivent en aucun cas restreindre ces droits. Par conséquent, on ne peut que rejeter les tentatives systématiques, faites sous prétexte de promouvoir la non-prolifération et qui sont contraires à la lettre et à l'esprit du Traité, visant à restreindre l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Plan d'action global commun (PAGC) est considéré comme une réalisation importante de la diplomatie multilatérale, qui bénéficie de l'appui solide de la communauté internationale. Le retrait unilatéral des États-Unis en mai 2018, la réimposition de sanctions illégales contre l'Iran et le non-respect manifeste par les États-Unis de leurs obligations au titre du PAGC et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ont effectivement empêché la République islamique d'Iran de jouir de ses droits consacrés par cette résolution du Conseil de sécurité. Il va sans dire que ce sont les États-Unis, et tout autre pays qui s'associe à l'approche adoptée par les États-Unis, qui sont responsables d'un tel mépris du droit international.

L'Agence et la République islamique d'Iran travaillent en étroite collaboration dans différents domaines. Il est intéressant de constater qu'au niveau mondial, l'Iran reçoit à lui seul 22 % du nombre total d'inspections de l'AIEA. Quelque 432 inspections et 33 accès complémentaires ont également été effectués en Iran en 2019. De plus, l'Agence a pu mener ses activités de vérification en Iran malgré la situation difficile causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Grâce à cette transparence et à cette vaste coopération, l'Iran et l'Agence sont convenus d'œuvrer de bonne foi au règlement des questions relatives aux garanties. Toutefois, dans le cadre des obligations en

matière de garanties des États au titre de l'accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel, l'impartialité, l'indépendance et le professionnalisme de l'Agence ne doivent en aucun cas être compromis.

Dans ce contexte, il est de la plus haute importance d'examiner les informations disponibles sur les activités nucléaires de l'Arabie saoudite. Si elle cherche à se doter d'un programme nucléaire pacifique, l'Arabie saoudite doit agir en toute transparence et permettre aux inspecteurs de l'Agence de contrôler ses activités. Un autre problème dans notre région est causé par le régime israélien, qui, en tant qu'État non partie au TNP, refuse constamment et catégoriquement d'adhérer aux garanties de l'AIEA. L'Agence doit adopter une approche impartiale et professionnelle à l'égard de ce régime.

M^{me} Maitra (Inde) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui est une excellente occasion de réfléchir au rôle essentiel que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en soutenant ses États membres dans leur recherche d'une énergie nucléaire sûre et sécurisée, en mettant en évidence les applications nucléaires dans différents domaines comme l'alimentation, l'agriculture, la santé, la gestion de l'eau et l'environnement, et en fournissant une assistance technique à ses États membres.

L'Inde félicite M. Rafael Grossi de sa nomination au poste de Directeur général de l'Agence. Nous le remercions de son rapport sur les activités de l'Agence en 2019 (voir A/75/303). Ce rapport reste une publication importante pour comprendre le travail crucial effectué par l'Agence. Nous félicitons également la Guinée et le Samoa de leur adhésion à l'AIEA.

L'Inde salue l'esprit dans lequel l'Agence assure la continuité de ses activités malgré les conditions difficiles de confinement observées durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous avons eu le privilège d'accueillir quatre équipes de l'AIEA pendant cette période. L'Inde salue également le concours apporté par l'AIEA à ses États membres pour l'utilisation de la réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse, qui est intervenue à un moment important et a aidé de nombreux pays à faire face à la pandémie. Le Département indien de l'énergie atomique a également participé activement aux efforts nationaux et internationaux visant à lutter contre les répercussions de la pandémie de COVID-19, à les suivre et à les examiner, et à élaborer des stratégies y relatives.

L'énergie nucléaire demeure une option importante pour relever les défis posés par l'augmentation de la demande d'énergie, répondre aux préoccupations liées aux changements climatiques, réduire la volatilité des prix des combustibles fossiles et assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Je voudrais souligner que l'AIEA doit continuer de soutenir les États membres qui lancent des programmes d'énergie nucléaire ou les élargissent et, surtout, aider les États membres à renforcer leurs capacités.

L'Inde attache une grande importance aux activités de l'Agence dans les divers domaines de la science nucléaire. Nous contribuons régulièrement à ces activités en participant à des réunions techniques et à des projets de recherche coordonnés. Nous nous félicitons également de notre partenariat avec l'AIEA en matière de renforcement des capacités, au moyen du Programme de coopération technique de l'Agence, en détachant des experts et en proposant aux experts des États membres des stages dans des institutions réputées en Inde. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que l'Inde continuera à apporter son soutien aux programmes de l'Agence.

La collaboration de l'Inde avec l'AIEA est restée étroite l'année dernière. Au cours de cette période, nous avons eu le privilège d'organiser plusieurs manifestations internationales, des réunions techniques, des ateliers et des programmes de formation avec l'AIEA. Nous avons également tenu une réunion importante pour examiner les difficultés rencontrées par les États membres dans l'utilisation des instruments de détection des radiations, en vue de déterminer les quantités minimales détectables et les seuils d'alarme. Je suis heureuse d'informer l'Assemblée que l'Inde a rejoint le Réseau d'assistance pour les interventions de l'Agence, qui offre une assistance aux États membres pour atténuer les conséquences des situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Les capacités de l'Inde en matière de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence seront désormais à la disposition de tous les pays partenaires. Cela témoigne de notre appui au renforcement du cadre international de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.

Au niveau national, nous avons une fois de plus démontré notre attachement à l'AIEA en plaçant trois nouvelles installations sous les garanties de l'Agence depuis décembre 2019, portant ainsi à 29 le nombre total de nos installations soumises à ces garanties.

Malgré les circonstances créées par la pandémie, nous avons également réussi à atteindre la criticité de notre premier réacteur à eau lourde pressurisée, à Kakrapar, le 22 juillet 2020. Ce réacteur servira de modèle pour 15 autres.

L'Inde a fait d'immenses progrès dans l'utilisation des technologies de radiation au service du bien commun de sa population. Dans l'esprit de notre propre philosophie *Vasudhaiva Kutumbakam* – « le monde est une seule famille » –, nous sommes désireux de partager nos connaissances et nos compétences dans ce domaine avec chaque membre de la famille mondiale. Le processus a déjà commencé grâce au renforcement des échanges, à l'élargissement des accords de coopération et à des collaborations réelles dans tous les domaines où les technologies nucléaires peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie humaine. Nous sommes déterminés à porter cette collaboration à un niveau supérieur.

L'Inde reconnaît le rôle dynamique joué par l'AIEA pour guider les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et assurer la sûreté et la sécurité, et compte vraiment sur l'Agence pour continuer d'apporter un appui vital afin de créer un climat propice à la croissance de la science et de la technologie nucléaires. L'Inde a réaffirmé son appui aux travaux de l'AIEA, en se portant coauteur du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA de cette année (A/75/L.9).

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de la tenue du présent débat sur le rapport de 2019 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/75/303).

Dans la conjoncture internationale actuelle, il est essentiel de défendre un multilatéralisme efficace, d'appuyer l'action de l'ONU, de codifier progressivement les règles du droit international et de respecter les normes et accords établis. Il ne fait aucun doute que la coopération entre l'Organisation et les institutions spécialisées est indispensable, aujourd'hui plus que jamais, pour apporter des réponses cohérentes et solides aux défis actuels. Pour ces raisons, nous saluons le travail de l'AIEA et son rôle inestimable dans les mécanismes qui régissent le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Il est très difficile d'imaginer comment ce régime fonctionnerait sans l'AIEA et ses activités de vérification nucléaire, une preuve tangible du respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP), car il touche aux piliers des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la non-prolifération. L'AIEA sert également de base essentielle à d'autres contributions à la paix et à la sécurité internationales, telles que les zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Mexique s'engage pleinement à respecter le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) et à appliquer dans son intégralité le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui entrera en vigueur en janvier 2021, et continuera à défendre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Cet ensemble de traités complète et renforce le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires établi par le TNP et en reste la pierre angulaire.

Le Mexique réaffirme son attachement à la mise en œuvre de tous les engagements et obligations découlant du TNP. Si nous regrettons le report de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en raison de la pandémie, nous considérons cette période de grâce comme une occasion unique de poursuivre le dialogue sur la pleine réalisation des trois piliers du TNP : le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, sous la surveillance de l'AIEA.

Nous avons pris bonne note du rapport sur les activités de l'Agence en 2019 et sommes heureux de constater les efforts très fructueux du Secrétariat de l'AIEA, ainsi que ceux de la soixante-troisième Conférence générale, que j'ai eu l'honneur de présider, et qui a adopté des résolutions sur la sûreté nucléaire et radiologique, la sécurité nucléaire, la mise en œuvre de l'accord entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée relatif à l'application de garanties dans le cadre du TNP et l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient, entre autres aspects présentant un grand intérêt pour les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de la nomination de Rafael Mariano Grossi au poste de Directeur général de l'Agence. Il est le premier Latino-Américain à occuper cette fonction. Je réitère la grande satisfaction du Mexique d'avoir à la tête de l'organisation un diplomate aussi expérimenté et compétent que le Directeur général Grossi, et de voir que l'adoption du projet de résolution A/75/L.9 par l'Assemblée générale coïncide aujourd'hui avec son arrivée au bureau du Directeur général.

De même, il est tout à fait approprié que l'Assemblée générale réaffirme son appui à l'AIEA en tant que promoteur du développement. L'application pratique de la science et de la technologie nucléaires dans la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 englobe un grand nombre de thèmes, allant de la protection de la santé humaine à la lutte contre les insectes nuisibles et les changements climatiques.

Dans le cas du Mexique, la coopération technique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique a profité à sa population de nombreuses façons, notamment en ce qui concerne les programmes de traitement du cancer, l'éradication de la dengue et les méthodes d'amélioration de l'agriculture, ainsi que les programmes axés sur la sécurité des installations et des matières nucléaires dans le pays.

L'importance du programme de coopération technique de l'AIEA, par lequel les projets visant à résoudre ces problèmes sont mis en œuvre, ainsi que de l'Agence elle-même, a été clairement démontrée en 2020, grâce au leadership de son Directeur général, M. Grossi, et à sa capacité à réagir rapidement à la pandémie de maladie à coronavirus en apportant des solutions et un appui aux pays qui en ont le plus besoin, en coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé.

La poursuite de l'initiative « L'atome pour la paix et le développement » a porté ses fruits. Nous devons continuer à appuyer et à renforcer l'AIEA dans toutes ses activités qui sont liées aux objectifs du système des Nations Unies. Le travail de l'AIEA démontre l'importance des organismes multilatéraux en tant qu'outil approprié pour apporter des solutions aux problèmes mondiaux.

Nous réaffirmons qu'un monde plus sûr et plus pacifique doit être fondé sur le droit international, la coopération et la solidarité. Nous espérons que tous les Membres de l'ONU sont attachés à cet objectif.

M. Lim (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour est heureuse de continuer à parrainer le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », en se portant coauteur de celui cette année portant la cote A/75/L.9. Nous félicitons le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi, pour les efforts qu'il déploie afin de poursuivre le travail important de l'Agence en matière de vérification des garanties, de renforcement des capacités et d'assistance aux

États Membres, malgré les défis posés par la maladie à coronavirus.

L'AIEA joue un rôle central dans le maintien de la sûreté et de la sécurité nucléaires et veille à ce que la matière nucléaire ne soit pas détournée à des fins non pacifiques. Sa compétence technique, son professionnalisme et son impartialité lui ont valu un degré élevé de confiance de la part des États Membres. Singapour continuera à apporter tout son soutien au Directeur général et à l'action que mène l'AIEA dans ces domaines.

Je voudrais faire trois brèves remarques.

Premièrement, à mesure que de nouvelles technologies apparaissent, comme les centrales nucléaires transportables, les réacteurs de faible et moyenne puissance ou les réacteurs modulaires, et les réacteurs nucléaires sophistiqués, l'AIEA doit être bien placée pour aider les États Membres à tirer parti de ces technologies afin de favoriser le développement, tout en mettant en œuvre des normes rigoureuses de sûreté et de sécurité nucléaires. Il est également essentiel que les États parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des instruments juridiques internationaux, tels que la Convention sur la sûreté nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et son amendement, afin de garantir la sûreté et la sécurité de l'énergie nucléaire ainsi que son utilisation à des fins pacifiques.

Deuxièmement, en tant que seule autorité compétente pour vérifier que les États respectent leurs obligations en matière de garanties, le travail de l'AIEA est un pilier essentiel de la confiance internationale dans l'utilisation des matières nucléaires à des fins pacifiques. Nous saluons les efforts déployés par l'AIEA pour trouver d'autres moyens de continuer à mener efficacement ses activités de vérification des garanties, même pendant la pandémie.

Troisièmement, la coopération technique continue de faire partie intégrante du travail de l'AIEA. Malgré la pandémie, l'AIEA a continué d'aider les États Membres, notamment en renforçant les capacités de détection des agents pathogènes viraux. Le projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui se concentre sur la détection précoce des agents pathogènes des zoonoses, viendra compléter ces efforts.

Singapour continuera à jouer un rôle actif et constructif pour appuyer l'action de l'Agence. Nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération étroite avec l'Agence, notamment en renouvelant le programme

de formation pour les pays tiers mené par Singapour et l'AIEA. Nous remercions l'AIEA du concours constant qu'il apporte au renforcement des capacités de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à gérer les technologies radioactives et nucléaires ainsi que les matières et activités qui y sont associées dans des conditions de sécurité. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration dans le cadre des modalités pratiques définies par l'ASEAN et l'AIEA l'année dernière.

Par-dessus tout, Singapour continuera à travailler avec tous les États Membres pour instaurer une culture de confiance, de collaboration et de dialogue ouvert en vue d'un avenir plus sûr, plus sécurisé et meilleur pour tous.

M^{me} Tiwet (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie tient tout d'abord à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Rafael Mariano Grossi, de sa déclaration annuelle sur le soixante-quatrième rapport (voir A/75/303) de l'AIEA.

La Malaisie note avec satisfaction les activités de l'Agence dans les différents domaines mis en évidence dans le rapport, malgré les circonstances difficiles résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La Malaisie réaffirme son soutien indéfectible au rôle de l'AIEA, qui a pour mandat de promouvoir l'utilisation sûre, sans danger et pacifique de la technologie nucléaire. La Malaisie croit fermement en la mise en œuvre équilibrée et efficace des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

À cet égard, la Malaisie reconnaît le rôle indispensable joué par l'AIEA dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires. Nous reconnaissons également que l'Agence est la seule autorité compétente chargée de vérifier le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.

La Malaisie se félicite du projet de résolution A/75/L.9 sur le rapport de l'AIEA, car il réaffirme qu'il importe de soutenir l'Agence dans son rôle en vue du développement et des applications de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La Malaisie est heureuse de siéger au Conseil des gouverneurs de l'AIEA. La coopération entre la Malaisie et l'AIEA dans différents domaines a été fructueuse et encourageante.

Nous réitérons notre engagement à renforcer la coopération avec l'AIEA, d'autres États et les partenaires intéressés en vue de réaliser nos objectifs et intérêts mutuels. La Malaisie espère que l'AIEA continuera de jouer le rôle important qui est le sien, en facilitant l'accès des États aux utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires, tout en veillant au respect des normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires.

À cet égard, la Malaisie est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution A/75/L.9 sur le rapport de l'AIEA. Nous réitérons une fois de plus notre ferme soutien à l'Agence et aux activités inscrites dans son mandat.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général Rafael Mariano Grossi de sa présentation exhaustive du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/75/303), ainsi que la délégation canadienne pour avoir présenté le projet de résolution A/75/L.9, coparrainé par l'Argentine, par lequel l'Assemblée générale adoptera le rapport.

L'Argentine a récemment célébré le soixante-dixième anniversaire du lancement de ses activités nucléaires. Au cours des sept dernières décennies, le pays a développé un programme nucléaire maîtrisant les différentes étapes du cycle du combustible nucléaire, tout en s'imposant comme un exportateur fiable, qui, dans le cadre de sa politique d'État sur l'énergie nucléaire et ses applications, investit dans la recherche, le développement et l'innovation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous saluons le professionnalisme avec lequel le Secrétariat, les inspecteurs et l'ensemble du personnel de l'Agence, sous la direction du Directeur général, Rafael Mariano Grossi, ont exercé leurs fonctions face à la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19). Ce dévouement a permis à l'Agence de continuer de s'acquitter de ses principales responsabilités statutaires, malgré les difficultés posées par le contexte. En même temps, nous remercions l'AIEA de l'assistance qu'elle a fournie concernant les équipements et les kits de protection pour la détection rapide de la COVID-19. Cette assistance a considérablement contribué au renforcement des capacités nationales de lutte contre la pandémie actuelle qui nous touche tous.

L'Agence joue un rôle crucial dans la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire,

une voie qui a été choisie par l'Argentine comme forme de développement scientifique et technologique national. L'énergie nucléaire joue un rôle décisif dans l'avènement d'un avenir fait de durabilité énergétique, et à cet égard, le travail de l'AIEA à cet égard doit être évalué et apprécié par la communauté internationale. Avec ses divers projets technologiques et nucléo-électriques en cours, mon pays espère être un acteur pertinent dans ce processus.

Notre secteur nucléaire attache une importance capitale au fonctionnement du système international de garanties. L'efficacité du système de vérification de l'AIEA en ce qui concerne les activités nucléaires est essentielle pour prévenir la prolifération nucléaire et c'est le pilier central sur lequel la communauté internationale travaille depuis des décennies afin d'empêcher le détournement de matières et de technologies nucléaires. Nous réaffirmons l'importance d'activités de mise en œuvre des garanties qui soient efficaces et techniquement solides, tout en n'étant pas discriminatoires. La République argentine souhaite également souligner que le régime des garanties et ses assurances doivent s'appliquer dans un climat de coopération et de dialogue.

Nous soulignons l'importance de l'accord quadripartite que l'Argentine a conclu avec la République fédérative du Brésil et l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui fêtera les 30 ans de sa création en 2021. L'Argentine met une fois de plus l'accent sur le rôle constructif et sur l'importance de l'Agence argentine-brésilienne et du système bilatéral d'inspections tant dans l'application des garanties que dans le renforcement de la confiance avec le Brésil dans ce domaine. Dans le contexte actuel de pandémie, l'Argentine félicite l'Agence argentine-brésilienne pour les efforts supplémentaires qu'elle a déployés pour se conformer au régime d'inspection et pour le niveau de la coopération entre l'Agence argentine-brésilienne et l'AIEA.

L'attachement de l'Argentine aux plus hautes normes de sûreté technologique nucléaire demeure un des piliers de notre politique nucléaire. L'Autorité de réglementation nucléaire est l'organe technique et réglementaire indépendant désigné par la loi pour contrôler les activités pertinentes, notamment la bonne inspection de la construction de réacteurs nucléaires. L'Argentine cherche à poursuivre le développement de son parc de centrales nucléo-électriques, en respectant les normes de sûreté les plus élevées et les paramètres de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, et

se prépare à recevoir une mission du Service intégré d'examen de la réglementation dans le courant de l'année 2021.

Le secteur nucléaire argentin continue de travailler en vue de la septième Réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, et de la huitième Réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, toutes deux reportées à 2021. La République argentine réitère une fois de plus son soutien au rôle central joué par l'Agence dans le renforcement du cadre mondial de sécurité nucléaire et aux orientations fournies dans la Déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui a eu lieu en février de cette année.

Nous sommes conscients de l'importance de l'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et du processus d'examen en cours qui mènera à la Conférence d'examen de 2021. Nous soulignons que les éléments de sécurité nucléaire relèvent de l'autorité souveraine de chaque État, et sur cette base, nous réaffirmons la nécessité d'harmoniser les mesures contraignantes et non contraignantes pour qu'elles soient appliquées sans heurt, progressivement et de façon durable.

L'Argentine est consciente que la coopération internationale est essentielle pour propager les bénéfices de l'énergie nucléaire et de ses applications pacifiques, et constitue un outil crucial pour atteindre les objectifs de développement dans l'intérêt de la population. Dans cette optique, elle participe activement aux activités de formation dans la région et aspire à assumer un rôle de coordinatrice à cet égard. Notre pays accueille fréquemment des activités de formation, d'éducation et de développement des ressources humaines touchant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, organisées sous les auspices de l'AIEA.

Nous continuerons de travailler à fournir des ressources au Programme de coopération technique de l'Agence, auquel nous apportons notre expérience et à la disposition duquel nous mettons des installations de formation et de renforcement des capacités. Des techniciens et spécialistes de notre région et d'autres parties du monde en ont déjà bénéficié. À ce propos, nous soulignons que nous nous félicitons du renouvellement de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est révélé un

instrument précieux pour améliorer la qualité de vie des pays de la région.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) 2019 (voir A.75/303) et du projet de résolution A/75/L.9.

Nous voudrions tout d'abord saluer les efforts déployés par l'Agence pour appuyer ses États membres dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous soulignons l'autorité et la résilience institutionnelle dont le Secrétariat technique a fait preuve dans le contexte de la pandémie. Cuba salue et appuie également son important travail, ainsi que sa contribution à la paix et au développement durable.

L'application du système de vérification des garanties de l'AIEA est essentielle à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment pour s'assurer du caractère pacifique des programmes d'énergie nucléaire. L'Agence garantit également la promotion du développement et de l'utilisation de l'énergie nucléaire et de ses applications à des fins pacifiques au profit de l'humanité, en particulier dans des domaines prioritaires comme les soins de santé, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la gestion des ressources en eau, ce qui est particulièrement important pour les pays en développement.

Cuba attache une importance particulière au développement des applications nucléaires, à la coopération technique de l'AIEA et au transfert de technologie aux pays en développement. À cet égard, il est essentiel que l'Agence établisse des priorités et redouble d'efforts en vue d'accroître les ressources du Programme de coopération technique, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 étant son principal objectif.

Cuba est fière d'assurer la présidence de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes jusqu'en 2021. Nous démontrons ainsi notre volonté de continuer à œuvrer au renforcement des liens de coopération existants, de créer de nouvelles alliances et d'œuvrer en faveur du développement des applications nucléaires à des fins pacifiques dans notre région. Sous notre présidence, 15 pays ont déposé leur instrument d'acceptation de l'accord de prorogation de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la période 2020-2025,

ce qui confirme l'attachement soutenu de l'Amérique latine et des Caraïbes à la Convention.

Nous continuerons d'appuyer le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans aucune forme de discrimination ni conditions. Nous exigeons la levée immédiate de toutes les limitations et restrictions à l'exportation vers les pays en développement de matières, de matériel et de technologies destinés à des activités nucléaires pacifiques.

L'AIEA est le cadre indiqué pour l'adoption de normes internationales en matière de sécurité nucléaire, qui doivent être le résultat de négociations multilatérales, transparentes et sans exclusive, avec la participation de tous les États. Nous réaffirmons que la gestion efficace de la sécurité nucléaire n'admet aucune exclusion ou sélectivité. L'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires doit favoriser une meilleure protection des installations et matières nucléaires et faciliter la coopération entre les États afin de prévenir et de combattre la criminalité liée à l'utilisation de matières radioactives et nucléaires.

M. Kpayedo (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

Nous réaffirmons que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement et que la seule garantie contre l'emploi d'armes nucléaires, c'est leur élimination totale, de manière irréversible, transparente et vérifiée. Nous soulignons une fois de plus l'importance de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous appuyons la tenue de la conférence sur la création d'une telle zone.

Nous rejetons la décision du Gouvernement des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun et de réimposer des sanctions unilatérales à l'Iran. Cette décision est injustifiée, elle est contraire au droit international, elle contrevient aux normes de coexistence entre les États et, de ce fait, pourrait avoir de graves conséquences sur la stabilité et la sécurité, nous éloignant d'autant plus de l'objectif de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

M. Braquetti (Monaco) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Rafael Mariano Grossi pour sa présentation du soixante-quatrième rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/75/303) et le féliciter pour son travail et son leadership en cette

année jalonnée de défis et de fortes contraintes. La Principauté de Monaco renouvelle sa pleine confiance au Directeur général dans la continuation de ses tâches, qui s'annoncent non moins ardues dans les mois et années à venir.

La présentation du Directeur général met en évidence les bénéfices que l'ensemble de la communauté internationale tire du développement partagé des usages pacifiques de l'atome. Elle rappelle que le développement de ces technologies et leur application constituent un succès du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En effet, le développement de la coopération nucléaire civile est l'un des objectifs fondamentaux du TNP, tels que définis dans son article IV.

Grâce à ces efforts, la communauté internationale reconnaît le rôle majeur des technologies nucléaires au service du développement humain et de la poursuite des objectifs de développement durable. Dans bien des domaines, ces technologies auront un rôle déterminant pour l'amélioration du bien-être du plus grand nombre, et Monaco attache une attention toute particulière à la santé et à la protection de l'environnement, domaines qui nous concernent tous et ont un fort potentiel.

En ce qui concerne le domaine médical, la plus-value des techniques nucléaires est indéniable et devrait jouer un rôle primordial avec l'avènement de la médecine du futur. Ces techniques jouent déjà un rôle majeur dans le traitement ou le diagnostic de nombreuses maladies. Demain, elles permettront d'évaluer et de suivre la réponse à des traitements innovants et personnalisés, de déployer de nouvelles approches couplant diagnostics et thérapies ciblées par radionucléides, ou encore d'adapter certains traitements en fonction de la radiosensibilité individuelle.

C'est convaincue de l'apport de ces technologies que la Principauté a inauguré en septembre dernier un nouveau service de médecine qui bénéficie d'une prise en charge numérique complète, dite « full digital », grâce à une unité de cardiologie nucléaire et à deux nouveaux tomographes par émission de positons de dernière génération avec une qualité d'imagerie inégalée. Monaco est aussi un soutien historique du Programme d'action de l'AIEA en faveur de la cancérothérapie, qu'il continuera de financer. L'AIEA a montré la pertinence de ses travaux, et son expertise est essentielle pour accompagner le déploiement de cette médecine personnalisée et individuelle.

Il est aussi nécessaire de rappeler ici nos engagements concernant l'Accord de Paris sur le climat. À ce titre, les applications nucléaires jouent un rôle majeur en matière de suivi des dérèglements climatiques et d'adaptation des sociétés humaines, notamment grâce à de nouvelles technologies agricoles ou hydrologiques. Il s'agit de domaines où les attentes sont fortes.

Dans les laboratoires de l'environnement de l'AIEA, que Monaco accueille sur son territoire, les chercheurs utilisent des techniques nucléaires et isotopiques pour étudier comment les changements climatiques affectent l'environnement – des océans et de l'eau douce aux montagnes et au sol –, collecter des données sur leur impact et identifier les sources de contamination et d'émission de gaz à effet de serre. Ces données peuvent et doivent permettre aux responsables de prendre des décisions basées sur la science en vue d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter. Aujourd'hui, nous sommes particulièrement fiers de la nomination de M^{me} Florence Descroix-Comanducci, de nationalité monégasque, à la tête de ces laboratoires.

Pour ne citer qu'un exemple cher à la Principauté, le 8 juin dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, l'AIEA a publié une nouvelle étude faisant état d'une augmentation spectaculaire de la pollution microplastique dans l'océan Pacifique tropical oriental, apportant des données cruciales pour la compréhension des futurs scénarios océaniques. De telles études peuvent aider les décideurs politiques à mettre en œuvre une gestion adéquate.

Il y a près d'un siècle, Marie Curie, double prix Nobel de chimie et de physique et pionnière dans l'étude de l'atome, nous disait :

« Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre. C'est maintenant le moment de comprendre davantage, afin de craindre moins ».

La science est notre alliée. Elle est une arme contre le scepticisme et la désinformation. Elle est l'échelle qui nous permet de prendre la mesure des événements. Elle est un cadre et un guide pour mener des actions pertinentes et durables. Elle est pourvoyeuse de solutions. Alors, soutenons-la et utilisons-la.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa déclaration et du rapport annuel complet de l'Agence pour 2019 (voir A/75/303).

L'Indonésie prend note des éléments nouveaux qui concernent l'activité de l'Agence au cours de la période considérée. En ces temps difficiles, nous félicitons l'AIEA de poursuivre ses travaux, tout en contribuant aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus. Nous nous félicitons de l'aide apportée par l'Agence aux États Membres, y compris l'Indonésie, pour renforcer la capacité de leurs laboratoires nationaux à faire face à la pandémie. Nous sommes reconnaissants à l'AIEA de nous avoir fourni du matériel utilisé pour la réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse, afin d'augmenter les capacités de dépistage en Indonésie. Nous nous félicitons également du lancement du projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui vise à renforcer la préparation et les capacités mondiales de détection des futures pandémies et de riposte.

L'Indonésie salue les efforts que l'Agence continue de déployer pour apporter le soutien nécessaire aux États Membres dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous encourageons l'Agence à poursuivre son programme de travail de manière équilibrée, en vue de répondre aux besoins des États Membres et de contribuer au développement de la science et de la technologie nucléaires à l'appui du développement socioéconomique. L'Indonésie estime que les efforts en matière de sécurité nucléaire doivent être poursuivis de manière globale. Les mesures visant à renforcer la sécurité nucléaire ne doivent ni entraver la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques ni compromettre les priorités établies du Programme de coopération technique de l'Agence.

L'Indonésie est déterminée à poursuivre le développement et le renforcement de son infrastructure de sécurité nucléaire. Dans le cadre du Plan intégré d'appui de l'Agence en matière de sécurité nucléaire, nous continuons à renforcer nos capacités nationales et la sécurité de nos installations nucléaires et radiologiques. Nos capacités nationales de détection sont renforcées grâce à l'installation de portiques de détection radiologique et au système de surveillance des rayonnements aux points d'entrée et aux frontières de l'Indonésie.

Par ailleurs, en tant qu'État partie à la Convention internationale sur la sûreté nucléaire, l'Indonésie est résolue à maintenir un niveau élevé de sûreté en établissant des principes fondamentaux de sûreté dans l'exploitation de ses réacteurs de recherche. L'Indonésie reste également déterminée à continuer de renforcer

la mise en œuvre des normes de l'AIEA en matière de garanties, notamment par le biais du Réseau de garanties Asie-Pacifique, dont elle assure actuellement la présidence.

L'Indonésie salue le travail de l'Agence et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre du programme de coopération technique. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Agence, non seulement en tant que bénéficiaires de services de coopération technique, mais également comme fournisseurs de ces services à d'autres membres. La signature d'un accord pratique en 2018 a fourni un cadre à l'Indonésie et à l'AIEA pour renforcer et améliorer la coopération technique entre les pays en développement et la coopération Sud-Sud.

L'Indonésie travaille en étroite collaboration avec l'AIEA pour promouvoir l'utilisation des sciences et de la technologie nucléaires au service du développement. Dans le secteur agricole, l'application de la technologie nucléaire a joué un rôle important dans le renforcement de notre sécurité alimentaire nationale, notamment en augmentant la production de riz et de soja.

Dans le domaine de la santé, l'Indonésie collabore avec l'Agence sur le développement de traitements contre le cancer et de produits radiopharmaceutiques. Depuis 2010, l'Agence a envoyé des missions intégrées du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie en Indonésie afin d'améliorer, grâce à la technologie nucléaire, le diagnostic et le traitement des personnes atteintes de cancer. Nous avons produit des médicaments radiopharmaceutiques efficaces pour les douleurs osseuses, les soins palliatifs aux personnes atteintes de cancer et le diagnostic et le traitement du neuroblastome.

L'Indonésie soutient également l'application de la technologie nucléaire pour faire face aux problèmes environnementaux. Nous saluons l'initiative de l'Agence de s'attaquer collectivement à la pollution plastique mondiale par le biais du programme de technologie nucléaire pour le contrôle de la pollution plastique, NUTEC Plastic.

Enfin, nous nous félicitons du projet de résolution A/75/L.9, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui, entre autres, prend acte des décisions et résolutions adoptées par la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-quatrième session ordinaire. L'Indonésie est heureuse de coparrainer le projet de résolution et appuie son adoption par consensus.

En conclusion, je tiens à réaffirmer le ferme engagement de l'Indonésie à soutenir le travail de l'AIEA. Nous comptons bien renforcer encore notre coopération avec l'Agence afin de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de l'Afrique du Sud, exprimer mes sincères remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Ambassadeur Rafael Grossi, pour sa présentation détaillée du rapport 2019 de l'Agence (voir A/75/303) et pour avoir fourni de précieuses informations sur les activités menées par l'AIEA en 2020.

L'Afrique du Sud réaffirme son ferme appui à l'AIEA, et nous soulignons l'importance fondamentale de la mission et du mandat de l'Agence. Nous sommes particulièrement satisfaits du travail de l'Agence dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie, des sciences et des technologies nucléaires, par le biais de son programme de coopération technique. Nous constatons qu'il y a eu une augmentation notable des demandes d'aide de la part des États membres à l'Agence dans ce domaine important, grâce auquel elle favorise le développement socioéconomique et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

Cela a joué un rôle particulièrement positif sur le continent africain. Les programmes de l'AIEA dans les pays africains ont aidé les États membres dans un grand nombre de domaines critiques, y compris la sécurité et la sûreté alimentaires, en améliorant et en favorisant des cultures saines et la santé animale ; l'amélioration de la santé humaine, en soutenant la lutte contre le cancer ; la lutte contre les menaces véhiculées par les insectes, comme le paludisme ; et l'amélioration de la gestion de l'eau.

L'énergie nucléaire est également un secteur clef de la croissance sur le continent africain. Nous avons noté ici l'appui apporté par l'AIEA à plusieurs pays africains qui ont décidé de s'engager sur la voie de l'introduction de l'énergie nucléaire. À cet égard, l'Agence a apporté son appui à la mise en place d'infrastructures et de capacités nucléaires pour les centrales nucléaires, y compris la formation et le renforcement des capacités dans des domaines cruciaux de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

En Afrique du Sud, nous continuons également à bénéficier de l'aide fournie par l'Agence. L'un des faits marquants a été la mise en place de la première

installation africaine d'élevage de moustiques vecteurs de maladies dans nos laboratoires de santé nationaux. Cette installation utilisera la technique de stérilisation des insectes de l'Agence, qui a fait ses preuves, et ciblera les moustiques dans le but d'éliminer le paludisme à l'intérieur de nos frontières d'ici à 2023. Un autre domaine dans lequel l'Afrique du Sud a reçu un appui, c'est celui de la préparation de la seule centrale nucléaire en activité en Afrique, la centrale de Koeberg, située près du Cap, pour son exploitation à long terme. L'Agence aidera également l'Afrique du Sud à se préparer à construire d'autres centrales nucléaires dans le cadre de son plan énergétique pour la prochaine décennie.

Nous félicitons l'AIEA pour l'aide qu'elle apporte aux États membres dans toutes les régions du monde dans la lutte contre la maladie à coronavirus. L'Agence a fourni aux États membres des équipements, du matériel et des outils de renforcement des capacités pour la détection et le diagnostic rapides du virus. À cet égard, nous notons qu'un appui a été fourni à 126 États membres, ce qui se traduit par une aide à 281 laboratoires et institutions. Cet appui a été principalement fourni en utilisant le réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires, créé il y a près de 10 ans pour renforcer la capacité des États à détecter et à diagnostiquer les zoonoses. Les exemples ci-dessus illustrent de manière concrète la signification de la devise de l'AIEA, « L'atome pour la paix et le développement ». Ce mandat découle directement du troisième pilier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui garantit l'accès à l'énergie et à la technologie nucléaires, et leur utilisation complète et pacifique pour le progrès de l'humanité.

L'Afrique du Sud reste le seul pays au monde à avoir démantelé volontairement son programme national d'armes nucléaires très développé. À cet égard, l'AIEA a vérifié le démantèlement des armes que l'Afrique du Sud avait mises au point. Depuis, l'AIEA vérifie régulièrement la nature pacifique du programme nucléaire actuel de l'Afrique du Sud. Nous avons toujours reçu des conclusions générales confirmant le plein respect de nos obligations légales.

Nous pensons que le système de garanties doit être renforcé en permanence, et nous sommes favorables à l'universalisation du Protocole additionnel et au renforcement du protocole relatif aux petites quantités de matières, comme l'a décidé le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous trouvons préoccupant que certains États membres développent des programmes nucléaires de plus en plus avancés, sans mettre à niveau

les systèmes de garanties. À notre avis, un système de garanties solide contribue également à progresser vers le désarmement nucléaire, car le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement.

Nous appelons en outre tous les membres de l'AIEA qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération à y adhérer sans délai et à actualiser leurs accords de garanties. Cela permettra de renforcer la confiance dans la nature de leurs programmes nucléaires respectifs, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité mondiales.

En conclusion, ma délégation appuie le projet de résolution A/75/L.9, présenté par le Canada. Nous sommes satisfaits de voir qu'il réaffirme l'appui énergique de l'Assemblée générale à l'Agence pour le rôle incontournable qu'elle joue en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires. L'Afrique du Sud se portera également coauteur de la résolution.

M. Namazu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer notre plus grand respect au Directeur général Grossi pour la manière dont il dirige l'Agence en exerçant toute son autorité, tout en luttant contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un pilier important de la croissance socioéconomique mondiale et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Japon continue donc d'appuyer l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), techniquement, financièrement et en mettant à sa disposition du personnel, par des contributions à l'Initiative sur les utilisations pacifiques et des projets de coopération. Le Japon appuie tout particulièrement les nouvelles initiatives du Directeur général, notamment l'amélioration des capacités des États membres à vaincre la COVID-19.

Les garanties de l'AIEA sont l'instrument fondamental pour garantir la non-prolifération nucléaire. Le Japon appuie fermement les travaux de l'AIEA visant à rendre les garanties plus efficaces et plus efficaces. Le Japon se félicite également des efforts déployés par le secrétariat de l'AIEA pour poursuivre ses activités de garanties. Le rôle de l'AIEA est d'une importance

capitale dans la lutte contre les principaux problèmes auxquels se heurte le régime international de non-prolifération. En outre, le Japon continuera de promouvoir la sécurité nucléaire dans le monde entier, en coopération avec l'AIEA.

Étant donné qu'aucun État ne peut à lui seul assurer la sécurité nucléaire mondiale, le Japon souligne le rôle important des cadres juridiques, tels que l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Le Japon continue de déployer des efforts pour promouvoir l'universalisation de ces conventions, notamment en contribuant à la Conférence d'examen de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires de 2021.

Je voudrais saisir cette occasion pour aborder certains des problèmes les plus urgents auxquels est confronté le régime international de non-prolifération aujourd'hui. En ce qui concerne la question nucléaire de la Corée du Nord, le Japon est profondément préoccupé par le développement continu des capacités nucléaires et balistiques de la Corée du Nord.

Le Japon réaffirme sa ferme volonté de collaborer avec la communauté internationale pour parvenir au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive et des missiles balistiques de toutes portées de la Corée du Nord, ainsi que des programmes et installations connexes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Japon souligne également combien il importe que tous les États Membres mettent pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En tant que partisan de longue date du Plan d'action global commun (PAGC), le Japon est profondément préoccupé par les mesures prises par l'Iran qui sont susceptibles de compromettre le PAGC. Le Japon exhorte l'Iran à respecter ses engagements au titre du PAGC et à y revenir immédiatement. Le Japon appelle l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA, conformément à toutes ses obligations nucléaires.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue la pierre angulaire du régime international de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le report de la dixième Conférence des

Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne remet nullement en cause l'urgence des questions relatives aux armes nucléaires. Le Japon continue de s'employer à faire en sorte que la dixième Conférence d'examen débouche sur des résultats concrets.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer, au nom de mon gouvernement, le ferme engagement du Japon à continuer d'apporter tout le soutien possible à l'AIEA pour promouvoir davantage les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Ambassadeur Rafael Grossi, de son exposé et de l'action qu'il a menée en tant que premier Latino-Américain à la tête de l'AIEA en 2020, une année qui a été bouleversée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Je voudrais également remercier le Canada d'avoir présenté le projet de résolution A/75/L.9 et le féliciter pour son élection à la présidence du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

L'Équateur a décidé de coparrainer le projet de résolution pour montrer une nouvelle fois l'attachement de notre pays à l'AIEA et à ses efforts visant à garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques et de non-prolifération, comme le prévoit le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que la Conférence d'examen aura lieu en août 2021.

En conséquence, dans notre déclaration commune avec la Malaisie et 15 autres pays, le 22 mai dernier, à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération, nous avons rappelé le rôle efficace de l'AIEA dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération. Aujourd'hui, nous rappelons également l'importance de poursuivre les efforts de désarmement et d'élimination des armes nucléaires, car nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait leur emploi. La simple existence de ces armes est une menace pour la survie de l'humanité.

L'Équateur apprécie à sa juste valeur et appuie le droit de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le rapport de l'AIEA (voir A/75/303) mentionne l'Équateur quand il aborde les efforts de

l'Agence relatifs au Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, ou, par exemple, les méthodes d'essai non destructif, qui sont essentielles pour garantir l'intégrité structurelle des bâtiments, en particulier après des catastrophes naturelles.

En cette première année de la Décennie d'action, nous soulignons la contribution de l'utilisation de l'énergie nucléaire et d'autres applications nucléaires à des fins pacifiques à la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, en tant qu'un des principaux pays producteurs de fruits tropicaux, l'Équateur a, avec l'aide de l'AIEA et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, utilisé avec succès des techniques nucléaires afin d'ajouter des fruits non traditionnels à ses exportations en luttant contre des insectes ravageurs spécifiques grâce à des méthodes de contrôle des invasions respectueuses de l'environnement, telles que la technique de stérilisation des insectes.

Je voudrais mettre en évidence un fait plus récent, à savoir le précieux appui apporté par l'Agence via son Programme de coopération technique de l'AIEA, notamment en fournissant des équipements et des kits pour détecter la COVID-19, dans le cadre des efforts mondiaux et nationaux visant à combattre et à limiter la propagation du virus.

Enfin, je voudrais terminer mon intervention en réitérant le soutien sans faille et indéfectible de mon pays aux activités de l'AIEA, qu'il a contribué à mettre en place et qui s'avère de plus en plus indispensable autant à la paix et à la sécurité qu'au développement durable.

M. Trejo Blanco (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présentation du rapport sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 2019 (voir A/75/303). Nous félicitons également M. Rafael Mariano Grossi pour l'action qu'il mène en tant que Directeur général de l'Agence. El Salvador se félicite de ce que, pour la première fois, un représentant de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dirige les travaux de l'AIEA.

Nous tenons à souligner la gratitude d'El Salvador pour l'action conjointe menée dans mon pays en étroite collaboration avec l'AIEA. Nous soulignons le rôle fondamental que joue l'AIEA dans la promotion de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et dans l'amélioration de l'accès de ses États membres à la technologie nucléaire.

Étant donné que tous les efforts de l'Agence visent à mettre en place des mécanismes permettant la fourniture d'une assistance et le partage de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires, mon pays est fermement convaincu qu'en dépit des difficultés que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pose aux travaux des organisations multilatérales, il importe de maintenir l'élan en faveur de la réalisation de nos objectifs communs.

Par ailleurs, nous nous félicitons des décisions adoptées par la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-quatrième session ordinaire, tenue en septembre 2020. Nous sommes convaincus que les résultats issus de la Conférence de cette année renforceront le travail de l'Agence dans diverses applications nucléaires, la coopération technique et l'efficacité du système de garanties.

Nous voudrions également souligner le leadership dont font preuve le Directeur général et son équipe dans la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Mon pays reconnaît le droit souverain d'exploiter et d'utiliser les technologies nucléaires à des fins exclusivement pacifiques, comme le prévoit l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'un désarmement général et complet, seule garantie pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Nous devons continuer à promouvoir l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à des fins exclusivement pacifiques, à éviter la prolifération des armes nucléaires et à contribuer au développement durable et à la paix mondiale.

Nous nous félicitons du projet d'action intégrée contre les zoonoses lancé par le Directeur général afin de renforcer nos capacités nationales de faire face en temps opportun aux menaces que représentent les épidémies de zoonoses. Nous nous félicitons également du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie, qui permettra de former des femmes dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. Ce programme est promu par les autorités compétentes d'El Salvador, et nous espérons que certaines de nos concitoyennes en bénéficieront.

Le Programme de coopération technique de l'Agence est un élément clef du développement socio-économique d'El Salvador. C'est pourquoi nous avons signé en 2019 notre deuxième programme-cadre

national pour la période 2019-2023, qui se concentre sur la santé et la nutrition humaines, la sûreté radiologique, l'alimentation et l'agriculture, l'eau et l'environnement, et l'énergie. Nous avons également fait savoir qu'El Salvador avait approuvé le deuxième accord de prorogation de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a contribué à renforcer les capacités régionales dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.

Nous voudrions tout particulièrement remercier à nouveau le Directeur général et l'Agence de nous avoir fourni des kits de transcription inverse suivie d'une amplification en chaîne par polymérase dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, grâce à la générosité d'un groupe de pays et à leurs précieuses contributions au projet. Cela souligne pourquoi il est important que les pays travaillent de concert avec l'AIEA de sorte que l'énergie nucléaire puisse être exploitée pour répondre à des priorités telles que la couverture et la qualité des soins de santé, la production et l'approvisionnement alimentaires, la prévention et la réduction efficaces des effets néfastes des changements climatiques et l'atténuation des catastrophes naturelles – autant d'éléments qui nous permettraient de réaliser un véritable développement humain durable.

Enfin, je tiens à réitérer l'appel d'El Salvador à œuvrer pour que l'énergie nucléaire soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques. À cet égard, l'énergie nucléaire est un outil qui nous aidera à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à atteindre les objectifs de développement durable et à prévenir les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'utilisation d'armes nucléaires.

M^{me} Plepyté (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres pays pour féliciter M. Grossi de son élection et de son exposé sur le rapport (voir A/75/303).

La Lituanie s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

À titre national, je voudrais faire les observations suivantes. La Lituanie reste engagée en faveur des efforts déployés à l'échelle mondiale pour renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires, et les appuie. Nous avons toujours encouragé les pays qui lançaient des programmes d'énergie nucléaire à procéder de manière sûre et durable, avec la plus grande responsabilité, pour couvrir toutes les étapes du cycle

de vie des installations nucléaires, qui va de la sélection et de l'évaluation appropriées des sites au démantèlement et à la gestion finale du combustible irradié et de tous les déchets radioactifs.

À cet égard, la Lituanie condamne fermement la décision irresponsable de notre voisin direct, le Bélarus, de mettre en œuvre un projet de centrale nucléaire à proximité immédiate de Vilnius, la capitale lituanienne et de loin sa plus grande ville, sans avoir évalué correctement la répartition et la densité de la population et sans avoir mené le processus de consultation approprié.

En lançant son premier projet de centrale nucléaire, le Bélarus a violé la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus). Il n'a pas respecté les obligations internationales en matière d'études d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier et les droits des citoyens dans les processus décisionnels gouvernementaux.

Par ailleurs, les missions d'examen de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont permis de formuler de nombreuses recommandations aux fins du renforcement de la sûreté nucléaire et de prodiguer des conseils sur leur mise en œuvre rapide. L'exercice de simulation de crise, mené par le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire, a également permis de formuler un certain nombre de recommandations, qui sont des enseignements directs tirés des accidents nucléaires passés. Malheureusement, le Bélarus n'a pas mis en œuvre ces recommandations.

Les incidents survenus pendant la phase de construction n'ont pas été signalés ou ont été niés, puis confirmés par les autorités seulement à la suite de pressions publiques et internationales. La situation s'est encore aggravée lorsque, le 3 novembre dernier, le Bélarus a raccordé la première des deux unités de la centrale nucléaire au réseau et produit de l'électricité en dépit des problèmes de sûreté nucléaire non résolus. Ces actes font peser une menace inacceptable sur la sécurité nationale, l'environnement et la santé publique du Bélarus et des pays voisins.

En présence de l'ensemble du système des Nations Unies, nous exhortons de nouveau le Bélarus à suspendre le lancement de sa centrale nucléaire et à mettre en œuvre sans délai toutes les recommandations

des experts internationaux, tout en veillant au respect des normes internationales les plus strictes en matière d'environnement et de sûreté nucléaire.

La Lituanie considère l'Agence internationale de l'énergie atomique comme le principal gardien de la sûreté nucléaire, qui fixe des normes et fournit une expertise précieuse à ses membres. Cependant, nous observons avec regret les pratiques répréhensibles du Bélarus : son utilisation abusive de l'AIEA et de ses services d'examen à des fins de manipulation du public et son approche rhétorique et sélective de la sûreté nucléaire.

Nous estimons que son comportement affaiblit l'appui du public à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le rôle de l'Agence dans la garantie de la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale doit être renforcé, de même que ses normes et l'utilisation de ses services, afin de garantir un caractère plus contraignant.

M. Baek (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée demeure parmi les fervents défenseurs du mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) consistant à accélérer et étendre les contributions de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité. Nous accueillons avec satisfaction le rapport annuel de l'AIEA pour 2019 (voir A/75/303), qui illustre comment l'Agence participe à l'action de l'ONU en apportant des solutions aux problèmes mondiaux.

Nous prenons note des initiatives prises par l'Agence pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la technologie nucléaire. Nous nous félicitons des progrès notables accomplis dans le domaine de l'énergie nucléaire et dans la rénovation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf. En tant que pays donateur, nous attendons avec intérêt la planification de la prochaine phase.

S'agissant de la sûreté radiologique et nucléaire, la République de Corée attache beaucoup de prix au rôle que joue l'Agence pour assurer un cadre de sûreté solide et flexible, dont l'importance a été soulignée par les circonstances difficiles causées par la maladie à coronavirus.

En ce qui concerne les conventions relatives à la sûreté, il est essentiel d'adopter les normes les plus élevées afin de protéger la santé humaine et l'environnement. Nous exhortons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sur

la sûreté nucléaire et à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.

En tant que partie à ces conventions, nous adoptons de nouvelles technologies pour renforcer la sécurité des centrales nucléaires, par exemple en développant des réacteurs avancés dotés d'un système de sécurité passive et de combustibles tolérants aux accidents pour prévenir les accidents graves. Nous travaillons également à l'intégration de l'intelligence artificielle et des technologies relatives aux mégadonnées dans l'industrie nucléaire qui vont au-delà des concepts conventionnels de sûreté nucléaire.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire, nous soulignons le rôle central de l'Agence dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire à l'échelle mondiale. À cet égard, nous nous félicitons du succès de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire organisée par l'AIEA en 2020, et apprécions sa contribution à l'encouragement des efforts de sécurité nucléaire. Nous apprécions également les efforts déployés par l'Agence pour promouvoir l'adhésion universelle à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et attendons avec impatience de nouvelles ratifications à l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2021. Nous continuerons à contribuer au Fonds pour la sécurité nucléaire pour appuyer les diverses activités de l'AIEA.

En ce qui concerne la vérification nucléaire, nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Depuis cinq décennies, le système de garanties de l'AIEA sous-tend le régime de non-prolifération en fournissant des assurances crédibles sur la nature pacifique des activités nucléaires. Nous continuerons d'apporter un appui solide aux travaux de vérification de l'AIEA dans le monde entier, notamment en contribuant au programme d'appui des États membres en matière de garanties. Compte tenu de l'importance du Traité, la République de Corée contribuera à faire d'un succès la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération l'année prochaine.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter l'AIEA de ses activités exhaustives, professionnelles et impartiales de suivi et de vérification de la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire.

Nous apportons également notre appui à l'AIEA dans les efforts qu'elle déploie actuellement pour maintenir et renforcer sa capacité à jouer un rôle essentiel dans la vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, conformément à son mandat, si un accord politique est conclu entre les parties concernées.

Avec les remarques ci-dessus, la République de Corée prend acte du rapport annuel pour 2019, réitère son appui indéfectible à l'AIEA et à son mandat, et est heureuse de se joindre aux autres coauteurs du projet de résolution portant sur le rapport de l'AIEA (A/75/L.9).

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous nous joignons aux autres pour remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Grossi, pour sa présentation du rapport annuel (voir A/75/303). Nous avons également coparrainé le projet de résolution correspondant présenté par le Canada (A/75/L.9).

L'Ukraine se félicite de la réaction rapide de l'AIEA face au défi de la maladie à coronavirus, comme en témoigne le lancement de l'ambitieux projet de coopération technique dès le début de la pandémie. Nous reconnaissons le rôle de premier plan que joue l'Agence pour relever ce défi en fournissant un soutien étendu et efficace à plus de 120 pays et territoires. Nous tenons également à mentionner les contributions extrabudgétaires et autres contributions volontaires à cette fin.

Depuis sa création en 1961, le système de garanties de l'AIEA a subi des changements importants pour répondre aux exigences spécifiées dans le statut de l'Agence. À ce jour, l'équilibre entre le développement conceptuel et la mise en œuvre pratique des garanties a été atteint grâce à un concept de contrôle au niveau de l'État. D'après notre propre expérience, l'Ukraine est convaincue que le système étaye efficacement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et contribue à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, nous pensons que l'incapacité d'un certain État membre à remplir ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération aura des implications majeures pour le mécanisme de garanties de l'AIEA.

Nous devons rappeler à ce titre que, pour la septième année consécutive, la péninsule ukrainienne de Crimée et la ville de Sébastopol restent occupées par un État doté d'armes nucléaires : la Fédération de Russie. En outre, la Russie poursuit son agression militaire dans

certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. En conséquence, la Puissance occupante a rendu impossible l'accès des inspecteurs de l'AIEA aux lieux où sont stockées les matières nucléaires et radioactives, tant en Crimée que dans l'est de l'Ukraine.

C'est pourquoi, en termes de garanties, le cas de l'agression russe contre l'Ukraine conduit inévitablement à la nécessité de réévaluer la composante qualitative du concept de contrôle au niveau de l'État afin d'en examiner les répercussions politiques. La situation est rendue encore plus complexe par le fait que l'Ukraine a été envahie par un État doté d'armes nucléaires. De plus, la transformation de la Crimée en une énorme base militaire pourrait indiquer la possibilité du déploiement de capacités nucléaires sur la péninsule occupée, ce qui compromettrait le statut de pays non doté d'armes nucléaires de l'Ukraine.

À ce jour, sur la base de toutes les informations techniquement crédibles relatives aux garanties, l'Agence n'a trouvé aucune indication d'un risque de prolifération en Ukraine, y compris dans les territoires occupés. Cependant, il n'existe pas de paramètres permettant de déterminer l'efficacité des garanties de l'AIEA en ce qui concerne les matières nucléaires situées dans les territoires occupés en Ukraine ou dans tout autre pays. Ce qui est évident, c'est que le niveau de dissuasion restera faible jusqu'à ce que le système de garanties tienne compte des vulnérabilités découlant du comportement de l'agresseur.

L'année prochaine marquera le trente-cinquième anniversaire de la tragédie de Tchernobyl. Alors que nous continuons à travailler à la restauration des territoires touchés par l'accident et au démantèlement de la centrale nucléaire de Tchernobyl, il est impératif que cette question reste en tête de l'ordre du jour de l'Agence. À cet égard, l'Ukraine réaffirme son intérêt pour la poursuite d'une coopération constructive avec l'AIEA, tant au niveau national que dans le cadre de projets régionaux de coopération technique. Nous constatons également avec satisfaction que le programme de coopération technique de l'AIEA progresse à un bon rythme, en particulier en appliquant les techniques nucléaires au domaine de la santé humaine.

À cet égard, l'Ukraine appuie pleinement les efforts visant à répondre à l'impact grandissant du cancer dans le monde en développant le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie. L'Ukraine a développé un projet national de coopération technique consacré à la lutte contre le cancer pédiatrique et se

réjouit d'une coopération fructueuse avec l'Agence à cette fin.

L'Ukraine est sérieusement préoccupée par un certain nombre d'incidents radioactifs récents ayant des implications transfrontalières. Outre l'incident d'un rejet de ruthénium-106 en 2017 et une explosion radioactive non définie près de la ville d'Archangelsk, en Fédération de Russie, en 2019, un autre cas de détection de ruthénium et de césium s'est produit cette année. Ces incidents mettent en évidence le problème du non-respect par certains États de leurs obligations internationales en matière de sûreté nucléaire. La communauté internationale ne doit pas permettre au contrevenant de prendre d'autres mesures malveillantes. Il est clairement nécessaire et opportun de tirer les conclusions pertinentes de ces événements.

En conclusion, je voudrais réaffirmer le soutien indéfectible de l'Ukraine aux activités de l'AIEA et notre conviction que l'Agence joue un rôle important dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

M. Wu Jianjun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite M. Rafael Mariano Grossi de son élection au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous le remercions pour son rapport sur les travaux de l'Agence (voir A/75/303).

Au cours de l'année écoulée, l'Agence a organisé de nombreuses initiatives fructueuses visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'application de la technologie nucléaire, à sauvegarder le régime international de non-prolifération nucléaire et à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires à l'échelle mondiale conformément à son mandat statutaire.

Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Agence, sous l'impulsion du Directeur général, a activement aidé les États membres à combattre la maladie en tirant parti des avantages sans pareil de l'énergie nucléaire. La Chine se félicite de tous ces efforts.

Le développement de l'énergie nucléaire et l'application de la technologie nucléaire sont essentiels pour diversifier les approvisionnements en énergie, protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Par ailleurs, ils contribuent grandement à assurer la stabilité des approvisionnements en énergie et à promouvoir la reprise économique dans le contexte de la COVID-19. Toutefois, de sérieux défis restent à relever dans le domaine de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires, et nous ne pouvons pas nous

permettre de négliger la menace posée par le terrorisme nucléaire. Il reste beaucoup à faire dans le cadre du programme important et ambitieux de l'Agence.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu l'année prochaine. Le renforcement des travaux de l'Agence dans tous ses domaines d'action contribuera également à l'obtention de résultats positifs lors de la Conférence d'examen. À cet égard, la Chine voudrait proposer ce qui suit.

Premièrement, pour promouvoir le partage inclusif des bénéfices de l'énergie nucléaire, nous encourageons l'Agence à continuer d'accroître sa contribution pour aider les États Membres dans leur développement et leur application de l'énergie et de la technologie nucléaires et à fournir un appui technique et financier accru aux pays en développement pour les aider à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Chine est également favorable à ce que l'Agence, conformément à son mandat, contribue positivement au renforcement des capacités de tous les États, en particulier des pays en développement, dans la lutte contre la COVID-19 en tirant parti de ses avantages technologiques. En attendant, la communauté internationale doit s'unir pour rejeter la politisation de la coopération internationale en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par certains pays dans l'intention de déclencher une course entre les principaux États et de servir leurs propres intérêts géopolitiques.

Deuxièmement, nous devons garantir l'utilisation et le développement sûrs, sécurisés et pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence doit continuer d'améliorer le système de garanties sur la base de l'impartialité et de l'objectivité. L'universalité des accords de garanties généralisées et du protocole additionnel doit être constamment encouragée et l'efficacité et l'efficience du système de garanties doivent être encore renforcées. L'Agence doit également continuer d'élaborer des normes de sûreté nucléaire et des lignes directrices en matière de sécurité nucléaire et faciliter l'échange de données d'expérience entre les pays concernés afin de renforcer la capacité de tous les États membres en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

Troisièmement, pour faciliter le règlement politique et diplomatique des questions nucléaires sensibles, l'Agence doit continuer de jouer un rôle constructif à cet égard, conformément à son mandat, de manière

impartiale et objective. La Chine se félicite des efforts déployés par l'Agence pour vérifier et surveiller la mise en œuvre par l'Iran du Plan d'action global commun en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, ainsi que de sa collaboration avec l'Iran pour régler les questions de garanties par le dialogue et la coopération.

Le Gouvernement chinois appuie fermement les efforts déployés par le Directeur général et le Secrétariat pour lutter contre la COVID-19 et s'est engagé à faire don, dans les meilleurs délais, de matériel de dépistage et de fournitures médicales d'une valeur de 2 millions de dollars.

En adoptant systématiquement une approche rationnelle, coordonnée et équilibrée de la sécurité nucléaire et en adhérant au principe de la primauté de la sûreté, la Chine encourage activement le développement sûr et efficace de l'énergie nucléaire. La Chine est prête à intensifier encore sa coopération globale avec l'Agence afin que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire puissent mieux servir l'humanité. Par ailleurs, nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour défendre la vision d'une communauté ayant un avenir commun pour l'humanité, favoriser une plus grande unité et une meilleure coopération et œuvrer sans relâche à la réalisation de notre engagement commun et noble, à savoir notre mandat « L'atome pour la paix et le développement ».

M^{me} Ringor (Philippines) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (A/75/L.9) s'inscrit pleinement dans le cadre du partenariat entre les Philippines et l'AIEA.

Les Philippines félicitent le Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Mariano Grossi, qui travaille sans relâche depuis sa prise de fonction en décembre 2019, malgré les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous soulignons le rôle incontournable que l'Agence joue en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la vérification et le maintien de la sécurité nucléaires.

Cette année, les travaux de l'AIEA ont facilité le renforcement des capacités techniques des États membres pour faire face à la COVID-19. Le programme d'assistance de l'AIEA, qui contient des équipements et

des matériaux pour une technique dérivée du nucléaire, a appuyé les efforts déployés par les Philippines pour faire face aux conséquences de la pandémie.

Comme cela a été mis en évidence pendant la pandémie, une application bénéfique de l'énergie nucléaire dans les domaines de la médecine et de la santé, c'est la détection des zoonoses, qui ont des conséquences potentiellement catastrophiques sur la santé humaine et la société. Les Philippines appuient le projet ZODIAC pour l'action intégrée contre les zoonoses de l'AIEA, qui vise à renforcer les capacités de surveillance et de détection précoce des zoonoses émergentes ou réémergentes ainsi que les capacités d'intervention contre ces dernières.

Les Philippines se félicitent de jouer un rôle dans la réponse de l'AIEA à la COVID-19. En tant que Rapporteur du Comité de l'assistance et de la coopération techniques en novembre dernier, notre pays a facilité l'approbation du Programme de coopération technique de l'Agence pour 2020-2021, qui comprend un projet consacré aux interventions d'urgence. Grâce à son Programme de coopération technique, l'AIEA apporte une contribution importante, dans une perspective plus large, à la réalisation des principales priorités de développement durable de chaque pays, notamment les objectifs pertinents définis au niveau national dans le cadre des objectifs de développement durable.

Les Philippines remercient l'AIEA de son appui constant à la mise en place d'un programme d'énergie nucléaire. La publication d'un décret, le 24 juillet de cette année, a créé le comité interinstitutions sur le programme nucléaire, qui a été chargé de se pencher sur l'adoption d'une position nationale sur un programme nucléaire conformément aux directives et normes pertinentes de l'AIEA.

Pendant la pandémie, la pertinence de l'AIEA s'est d'autant plus affirmée que, parallèlement, il est devenu de plus en plus important de traiter les questions de non-prolifération et de désarmement nucléaires d'un point de vue technique et scientifique. Nous sommes conscients des difficultés auxquelles l'Agence est confrontée, notamment la hausse constante de la quantité de matières nucléaires en circulation, le nombre d'installations nucléaires placées sous les garanties de l'AIEA et les pressions qui continuent de s'exercer sur le budget de l'Agence.

C'est pourquoi les Philippines continueront d'offrir leur plein appui, partout où elles le peuvent, au

traitement des différents problèmes auxquels l'Agence est confrontée et au déploiement d'efforts collectifs en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs de ce matin pour saluer la nomination de M. Rafael Mariano Grossi au poste de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je tiens à le remercier d'avoir présenté le rapport de l'Agence portant sur l'année 2019 (voir A/75/303).

Nous prenons note des efforts constants déployés par l'Agence pour atteindre les objectifs d'accélération et d'élargissement de la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la médecine et à la prospérité dans le monde entier. Nous nous félicitons de la flexibilité de l'Agence, telle qu'elle est consacrée par son statut, pour répondre aux besoins changeants des États membres et les aider à atteindre leurs objectifs nationaux de développement. Nous nous souvenons de la contribution de l'ancien Directeur général, le regretté M. Yukiya Amano, à l'Agence et à ses travaux. Le Bangladesh considère que l'énergie nucléaire est une source de production d'électricité sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement viable pour répondre à la demande croissante d'électricité. Nous pensons que l'énergie nucléaire libère notre potentiel de développement grâce à une productivité accrue et à une croissance soutenue. Toutefois, notre initiative en faveur de la production d'énergie nucléaire est relativement récente. Notre objectif est de produire au moins 4 000 mégawatts d'électricité à partir de ressources nucléaires d'ici 2030, ce qui représentera 10 % de notre production totale d'électricité visée à cette date.

Nous considérons la sécurité nucléaire comme un sujet essentiel, et nous sommes conscients que le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques s'accompagne de la responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires. L'AIEA joue un rôle important à cet égard. D'une part, elle joue un rôle central s'agissant de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires au niveau mondial. D'autre part, avec son mandat, « L'atome pour la paix et le développement », elle aide les États membres à renforcer leurs capacités par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique.

Le Bangladesh apprécie à sa juste valeur l'aide que nous apporte l'AIEA pour renforcer nos infrastructures locales et former nos fonctionnaires. Avec l'appui de l'AIEA, nous suivons les normes les plus élevées de

l'Agence pour la construction de la centrale nucléaire de Rooppur, la première de ce type dans le pays.

L'Autorité bangladaise de réglementation de l'énergie atomique a pris un certain nombre de mesures pour renforcer l'infrastructure réglementaire en matière de sûreté, de sécurité et de garanties. La Première Ministre Sheikh Hasina envisage de transformer le Bangladesh en un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 et en pays développé d'ici à 2041. Alors que nous continuons notre marche en avant, nous attachons une grande importance à notre partenariat avec l'AIEA. Nous avons signé l'Accord de garanties de l'AIEA en 1982 et son protocole additionnel en 2001.

En 2018, nous avons signé avec l'Agence notre programme-cadre national pour la période 2018-2023, qui met l'accent sur l'alimentation ; l'agriculture ; l'eau, le sol et l'environnement ; la santé humaine ; l'énergie nucléaire ; la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques ; le renforcement des connaissances dans le domaine nucléaire ; et les applications industrielles. Nos projets de coopération technique concernant l'amélioration de la sécurité alimentaire, les variétés de cultures résistantes au stress et la lutte contre le cancer se sont avérés extrêmement bénéfiques pour la vie et les moyens de subsistance de notre peuple.

L'AIEA est depuis longtemps notre partenaire principal pour la promotion d'applications sûres de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques au moyen de programmes de coopération technique, notamment dans le cadre de l'Accord régional de coopération. Nous avons bénéficié d'une coopération soutenue pour le renforcement de nos capacités en matière d'application des sciences et techniques nucléaires, dans des secteurs comme l'infrastructure et la recherche nucléaires, l'élevage, l'agriculture, la santé, l'industrie et la gestion de l'eau, entre autres.

En outre, le Bangladesh a bénéficié de l'Accord régional de coopération de l'AIEA, qui continue de promouvoir les capacités et les compétences régionales dans différents domaines thématiques, notamment la gestion des réacteurs de recherche et des déchets radioactifs, la sûreté nucléaire et la radioprotection. Nous attendons avec intérêt de tirer parti des possibilités futures dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, afin de répondre à l'évolution des besoins et des demandes sur le terrain.

Le Bangladesh attend également avec intérêt de renforcer sa coopération avec l'AIEA dans les prochains

jours en vue d'améliorer collectivement la sécurité et la sûreté nucléaires mondiales et de promouvoir l'application de la science et des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous estimons que ces objectifs sont de la plus haute importance pour la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, en particulier par les pays en développement, les pays les moins avancés et ceux en voie de reclassement.

Nous tenons à remercier l'AIEA et son secrétariat de leur excellente coopération avec le Bangladesh, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre partenariat avec l'AIEA dans ce même esprit de coopération.

M. Iteboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser les chaleureuses salutations de ma délégation au Président de l'Assemblée générale et le féliciter de la compétence avec laquelle il conduit les travaux de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale pendant cette période difficile de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La délégation nigériane a pris bonne note du rapport annuel (voir A/75/303) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 2019, tel que transmis par le Secrétaire général dans sa note (A/75/303), ce dont nous le remercions.

Ma délégation se félicite des remarques liminaires formulées par le Directeur général Rafael Grossi sur le rapport de l'AIEA. Nous le remercions de son excellente direction de l'Agence en ces temps difficiles, en particulier la mise en place de plusieurs programmes phares depuis son entrée en fonction, comme le remarquable programme Marie Skłodowska-Curie, qui offre des bourses d'études en sciences nucléaires aux femmes et aux jeunes filles ; le projet d'action intégrée contre les zoonoses ; et la mise en œuvre efficace du Programme interrégional de coopération technique, grâce auquel du matériel de détection de la COVID-19 a été fourni à plus de 120 États Membres, entre autres.

Le rapport dont nous sommes saisis fait état des activités de l'Agence dans tous les aspects de son mandat. Le Nigéria se félicite tout particulièrement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui favorise le développement socioéconomique des pays. Le Nigéria note également que, conformément à son mandat et à l'article II de son statut, l'AIEA a continué d'aider les États Membres, en particulier dans les régions du monde en développement, en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques liées à la

santé et au bien-être des populations, telles que la lutte contre le cancer, la gestion des sols et de l'eau, la détection des zoonoses au moyen de techniques nucléaires ou dérivées du nucléaire et la production d'énergie.

Ma délégation se félicite de la publication du rapport annuel détaillant les activités menées par l'AIEA dans le cadre du Programme de coopération technique pour apporter un soutien aux États Membres. Nous saluons les efforts déployés par le Directeur général pour renforcer le Programme de coopération technique.

Le travail de l'Agence dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires et, tout aussi important, dans le domaine des garanties et de la vérification, contribue dans une large mesure à la paix internationale. Le Nigéria appuie ces aspects du travail de l'Agence et réaffirme son soutien indéfectible au Directeur général et au personnel de l'Agence à cet égard. Le Nigéria se félicite par conséquent du rapport et appuie les mesures qui y sont recommandées, et prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour renforcer la coopération entre l'ONU et l'AIEA dans le cadre de l'accord régissant leurs relations.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays se félicite que l'Assemblée générale examine le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/75/303) pendant la Semaine internationale de la science et de la paix. Cet événement, qui a lieu chaque année pendant la semaine du 11 novembre, se tient dans le monde entier depuis plus de trois décennies afin de sensibiliser le public aux liens existant entre la science et la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'AIEA illustre parfaitement ces liens, car l'État du Koweït croit fermement au rôle pionnier et central que joue l'Agence dans la promotion et la maîtrise des utilisations pacifiques de l'énergie atomique pour atteindre la paix et la prospérité, ainsi que pour promouvoir la santé. L'Agence contribue aussi à renforcer le système de sécurité et de sûreté nucléaires et l'application des garanties dans tous les États Membres, conformément à sa devise « L'atome pour la paix et le développement », et à mettre en évidence les liens existant entre la science et la technologie et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'État du Koweït est actuellement membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et ce pour la cinquième fois depuis son adhésion à l'Agence en 1964. Comme par le passé, nous continuerons à tirer parti de

notre statut de membre et à chercher à améliorer le travail technique et professionnel de l'Agence, afin de concrétiser les aspirations des États Membres à atteindre les objectifs de développement durable et de répondre aux priorités internationales et aux questions importantes.

Le monde est actuellement aux prises avec un ennemi qui ne se soucie ni de l'histoire, ni de la géographie, ni de la race, ni du climat. Il s'agit d'un ennemi nouveau et transnational, qui ne fait aucun cas des systèmes politiques ou socioéconomiques. Cet ennemi fait peser une menace universelle et existentielle sur l'humanité tout entière. Nous sommes réunis aujourd'hui dans des conditions sanitaires extrêmement délicates et dangereuses, tout en prenant des mesures exceptionnelles et sans précédent en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, dont les répercussions affectent notre vie quotidienne.

Ma délégation se félicite par conséquent de la décision de l'Assemblée générale de tenir au début du mois prochain, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, une session extraordinaire consacrée à la lutte contre la pandémie.

L'État du Koweït continuera d'appuyer toutes les initiatives visant à combattre cette pandémie et à en atténuer les effets sur la vie des gens, comme nous l'avons fait récemment avec le projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui vise à renforcer l'état de préparation du monde pour faire face aux futures pandémies en utilisant la technologie nucléaire. L'État du Koweït affectera une partie de ses contributions financières à l'appui de cette initiative.

Nous avons pris bonne note du rapport annuel 2019 de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui souligne la coopération entre l'État du Koweït et l'Agence dans plusieurs domaines, notamment la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA, à laquelle nous avons contribué à hauteur de 10 millions de dollars. Nous aimerions également mentionner notre contribution à la modernisation des Laboratoires Yukiya Amano. Sur le plan bilatéral, nous signalons le troisième aperçu de programmes de pays pour 2020-2025, ainsi que les accords pratiques signés entre l'AIEA et l'Institut koweïtien pour la recherche scientifique pour favoriser la coopération en matière de surveillance et de protection de l'environnement. Le Centre de recherche sur l'environnement et les sciences de la vie de l'Institut koweïtien pour la recherche scientifique a été désigné comme centre de coopération avec l'Agence concernant l'utilisation de la technologie nucléaire et des isotopes

pour étudier et faire progresser les sciences marines et côtières, ce qui témoigne de l'ampleur de la coopération actuelle entre l'État du Koweït et l'Agence.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires garantit le droit de tous les États à produire, développer et utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Traité sur la non-prolifération vise également à limiter la prolifération des armes nucléaires et à éliminer totalement les arsenaux nucléaires. Il reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération et des efforts internationaux déployés à cette fin. Le monde est actuellement confronté à divers défis et tensions à cet égard, mais le dialogue et le règlement pacifique des différends restent le meilleur moyen de résoudre ces problèmes.

Nous appelons donc la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux traités internationaux et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin d'apporter la stabilité et d'atteindre les objectifs souhaités en ce qui concerne la péninsule coréenne. Nous appelons également la République islamique d'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA afin de respecter ses engagements nucléaires au titre du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous l'invitons également à ratifier et à mettre en œuvre le protocole additionnel.

L'État du Koweït, comme d'autres pays arabes, souligne son adhésion à l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, ce qui aurait un impact direct sur la stabilité de toute la région. Les zones exemptes d'armes nucléaires qui ont été créées à travers le monde ont toujours assuré les États Membres contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. Ces zones donnent également des assurances à tous leurs États et à la communauté internationale quant à l'intention d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'État du Koweït s'est félicité de l'organisation de la première Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui a eu lieu l'année dernière sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie. Nous espérons que la deuxième conférence de ce type aura lieu l'année prochaine.

Nous réaffirmons combien il importe qu'Israël accède au Traité sur la non-prolifération, étant donné qu'il est le seul État de la région qui ne soit pas partie

au Traité. Il doit placer toutes ses installations sous le régime des garanties généralisées de l'AIEA.

M^{me} Sokolova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'Agence internationale de l'énergie atomique est un instrument unique de coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et un mécanisme de contrôle solide pour le respect par les États de leurs obligations dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Le travail de l'Agence en termes d'aide à la mise en place d'une infrastructure durable et de garantie de l'accès des États aux avantages que présente l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est extrêmement important. Ce travail mérite le plein appui de l'ONU. La confiance internationale dans le système de garanties de l'AIEA est un critère fondamental pour appuyer et renforcer les mécanismes de non-prolifération des armes nucléaires. Nous pensons que les efforts visant à faire d'un protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées une norme universellement reconnue pour vérifier sur une base volontaire le respect des obligations découlant du TNP sont justifiés. Nous pensons également qu'il est dans l'intérêt du renforcement du régime de non-prolifération nucléaire de continuer à développer le système de garanties, étant entendu qu'il repose sur les principes fondamentaux de vérification, d'impartialité, de faisabilité technique et de transparence. Une approche impartiale et objective de la vérification nucléaire est un élément clef du maintien de la légitimité du système de garanties de l'AIEA et du régime de non-prolifération nucléaire dans son ensemble.

La Fédération de Russie appuie systématiquement le travail de l'AIEA. Nous préconisons un large accès des États qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire aux avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. En tant que bailleur de fonds, la Russie verse des contributions volontaires au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants, au Fonds de coopération technique et au Fonds pour la sécurité nucléaire. Nous apportons également notre concours aux travaux de l'AIEA sur la sécurité nucléaire et radiologique, la sécurité du transport des matières nucléaires et radioactives, la sécurité du traitement des déchets radioactifs et la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas d'urgence. La Fédération de Russie reste prête à fournir à l'Agence et à tous les pays partenaires toutes formes

d'appui pour développer les éléments nécessaires d'une infrastructure de production d'énergie nucléaire.

L'AIEA doit jouer un rôle central dans la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire en tant qu'organisation la plus représentative et la plus compétente sur le plan technique dans ce domaine. Dans le même temps, nous pensons que la responsabilité de la sécurité nucléaire sur son territoire incombe à l'État lui-même, et la définition des meilleurs moyens d'y parvenir doit être à sa discrétion. Nous pensons également qu'il importe d'assurer une large participation des États à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous soulignons combien il importe que les États membres de l'AIEA traitent l'Agence avec respect. Il est également nécessaire de s'abstenir d'inscrire artificiellement à l'ordre du jour des organes de décision de l'AIEA et de ses activités en général, des questions qui ne relèvent pas de son statut.

La Fédération de Russie salue le travail accompli par l'AIEA au cours de la période considérée et réaffirme son appui fondamental au projet de résolution A/75/L.9, sur le rapport de l'Agence. Nous sommes convaincus que les efforts de l'AIEA se poursuivront et s'intensifieront encore dans l'intérêt du développement de l'énergie et des technologies nucléaires dans le monde entier, tout en améliorant et renforçant le régime de non-prolifération nucléaire.

En ce qui concerne les remarques formulées par le représentant de l'Ukraine, je pense qu'il est clair pour tous qu'elles n'ont aucun rapport avec le sujet à l'examen aujourd'hui et qu'il s'agit simplement d'un acte de provocation. Il s'agit d'un nouvel exemple de propagande anti-russe, et nous ne pensons donc pas qu'il soit nécessaire de répondre. Je me contenterai de dire que la Fédération de Russie se conforme strictement aux obligations qui lui incombent en vertu du Mémoire de Budapest de 1994 de respecter la souveraineté de l'Ukraine, tout en respectant strictement et intégralement les obligations de ne pas recourir à l'emploi ou la menace d'armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés, notamment l'Ukraine. Nous respectons également toutes nos obligations internationales au titre du Traité sur la non-prolifération, de l'accord de garanties de l'AIEA et de son protocole additionnel.

Les tentatives peu scrupuleuses de nier ce fait sapent la confiance internationale dans les garanties de l'AIEA et le régime de non-prolifération en raison

de motivations politiques opportunistes. Notre position d'ensemble sur la question soulevée par l'Ukraine est présentée dans le document pertinent de l'AIEA, INFCIRC/876, de juin 2015.

M. Horne (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie remercie l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avoir présenté son rapport (voir A/75/303) et le Canada d'avoir présenté le projet de résolution A/75/L.9, dont nous avons le plaisir de parrainer. En tant que membre fondateur de l'AIEA et membre de longue date du Conseil des gouverneurs de l'Agence, l'Australie appuie fermement les fonctions de cette dernière, qui consistent à promouvoir nos intérêts collectifs en ce qui concerne les utilisations pacifiques des technologies nucléaires et à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Ce travail demeure essentiel alors que la communauté internationale est confrontée à de nouveaux problèmes liés à la maladie à coronavirus. Nous attendons avec impatience la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été reprogrammée et qui représente une occasion importante de renforcer la mise en œuvre du Traité, notamment grâce au rôle essentiel que joue l'AIEA.

En tant que Coprésidente du Groupe des amis des femmes dans le domaine nucléaire établi à Vienne, l'Australie salue les efforts de l'Agence visant à accroître la représentation et la diversité au sein de l'AIEA et à renforcer le rôle des femmes dans le secteur nucléaire.

Nous saluons la participation de l'AIEA au Congrès international des jeunes sur le nucléaire, organisé par l'Australie en mars de cette année. La conférence a mis l'accent sur le thème important de la « Diversité dans le domaine nucléaire ». Nous accueillons avec satisfaction les systèmes de télésurveillance et l'infrastructure de transmission de données à distance mis en place par l'Agence, comme le souligne le rapport. Ces innovations s'avèrent encore plus importantes dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Australie félicite également l'AIEA de continuer à mettre en œuvre les garanties et de les avoir maintenues tout au long de la pandémie de COVID-19. La stricte adhésion aux obligations découlant des accords de garanties de l'AIEA est un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire. À cette fin, l'AIEA doit être en mesure de mener ses activités importantes relatives aux garanties, notamment l'analyse de toutes les informations pertinentes à cet égard. Nous soulignons le soutien solide et constant de

l'Australie au travail professionnel du Directeur général et du personnel de l'AIEA, qui s'emploient à mettre en œuvre l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel conclu avec la République islamique d'Iran. L'Australie considère le protocole additionnel comme la norme contemporaine en matière de vérification, et nous devons tous promouvoir son universalisation.

L'Australie note avec préoccupation que l'AIEA ne bénéficie d'aucun accès à des sites en République populaire démocratique de Corée en vue de procéder à des vérifications. Elle exhorte la République populaire démocratique de Corée à recommencer de se conformer pleinement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à autoriser la reprise rapide des inspections de l'AIEA au titre des garanties et à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La communauté internationale doit continuer d'appliquer les sanctions adoptées par l'ONU à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée tant que celle-ci n'aura pas pris des mesures claires pour appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en abandonnant non seulement ses armes nucléaires et ses programmes existants, mais également ses armes de destruction massive et son programme de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible.

L'Australie appuie fermement les travaux de l'AIEA relatifs aux utilisations pacifiques des technologies nucléaires et le rôle clef que joue l'Agence en matière de coordination et d'aide aux États Membres en vue de renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires. Comme le note le rapport, nous sommes heureux de compter 41 contrats et accords de recherche avec l'Agence et ainsi qu'un centre collaborateur. En ce qui concerne la pandémie, nous apprécions le programme de coopération technique de l'Agence, qui facilite l'accès aux techniques nucléaires pour le dépistage rapide et efficace de la COVID-19. De son côté, l'Australie est à l'avant-garde de la recherche sur la COVID-19, et elle met son infrastructure des sciences nucléaires de classe mondiale à disposition de scientifiques qui cherchent à comprendre le virus et à développer des vaccins et des traitements.

L'Australie félicite l'Agence de son appui constant aux efforts visant à limiter les utilisations civiles de l'uranium hautement enrichi. Elle produit du molybdène 99 exclusivement pour l'uranium faiblement enrichi depuis 15 ans, prouvant que cela est possible des points de vue technique et économique. Nous exhortons

tous les États Membres qui sont en train de convertir leurs méthodes basées sur l'uranium hautement enrichi à continuer d'éliminer un risque inutile de prolifération nucléaire et de sécurité.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La République arabe syrienne estime que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'acquitte de son mandat conformément à son statut. La non-prolifération nucléaire fait partie des piliers fondamentaux et des priorités nationales de mon pays, la Syrie, en paroles et en actes. Mon pays a été parmi les premiers à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en 1968, avant de nombreux États membres de l'Union européenne qui prétendent aujourd'hui être attachés au régime de non-prolifération, alors même que certains de ces États, ainsi que la Turquie, qui est membre de l'OTAN, ont des armes nucléaires sur leur territoire, en violation flagrante des articles I et II du TNP.

Mon pays, la Syrie, a signé un accord de garanties avec l'Agence en 1992. En 2003, la Syrie a présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La crédibilité de notre pays en ce qui concerne son attachement à la non-prolifération nucléaire et son engagement à cet effet ne peut donc pas être mise en doute, d'autant plus que ce projet de résolution était conforme aux buts et principes de l'AIEA. Mais les États-Unis se sont opposés à ce projet de résolution et ont menacé d'utiliser leur droit de veto.

Le Conseil de sécurité et l'AIEA n'ont pas condamné l'agression flagrante menée par Israël contre mon pays en 2007. Ils n'ont pas non plus condamné la non-coopération d'Israël avec l'Agence ou son refus de permettre aux inspecteurs de l'Agence de vérifier et de rechercher la source possible des effets radioactifs de certains missiles et matières utilisés par Israël lorsqu'il a détruit et contaminé une installation située à Deir el-Zor. Le refus persistant d'Israël de coopérer avec l'AIEA et le développement de capacités militaires nucléaires en Israël en dehors de tout système de garanties internationales, ainsi que son mépris de tous les appels tendant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui porte atteinte à la crédibilité du régime de non-prolifération et à la nature universelle du TNP, menacent la stabilité et la sécurité des peuples et des États de la région du Moyen-Orient.

Ce sont là des faits très graves qui sont établis, avérés et bien connus de l'AIEA.

En vertu des obligations qui incombent aux États Membres au titre du Statut de l'AIEA, les États-Unis auraient dû communiquer à l'Agence les informations en leur possession avant la destruction de ce site par les forces israéliennes, et non pas huit mois après. La même remarque vaut pour Israël, qui non seulement n'a pas fourni des informations à l'AIEA, correctes ou non, mais a également perpétré une agression militaire d'une extrême gravité contre la souveraineté des territoires syriens en survolant le pays voisin, la Turquie. L'AIEA n'a pas traité cette question comme le prévoit son mandat. L'Agence n'a par ailleurs pas pris les mesures qui s'imposent, en vertu de son mandat et de ses responsabilités, face au non-respect par Israël de ses engagements internationaux.

Les conclusions de l'AIEA concernant le site de Deir el-Zor reposaient essentiellement sur des images satellites fournies par la Central Intelligence Agency des États-Unis. Cela remet vraiment en question la crédibilité des informations fournies à l'Agence, surtout si l'on tient compte du fait qu'elles ont été communiquées par un pays dont les visées politiques vont à l'encontre des intérêts de mon pays, la Syrie, ce dont les États Membres se souviennent peut-être, et sans oublier les précédents en la matière, en particulier le dossier catastrophique et tendancieux concernant l'Iraq, qui a conduit à l'invasion de ce pays et à la destruction de ses infrastructures, ainsi qu'à la prolifération du terrorisme en Iraq et dans toute la région.

La Syrie a coopéré avec l'AIEA dans un esprit positif et constructif en ce qui concerne le statut de l'installation située à Deir el-Zor, qui a été attaquée par des avions militaires israéliens depuis l'espace aérien turc. Après cette attaque, mon pays a autorisé les inspecteurs de l'Agence à visiter l'installation en juin 2008, leur donnant libre accès à son périmètre afin qu'ils puissent prélever des échantillons dans l'environnement. La Syrie a également répondu à toutes les demandes d'information et a fait preuve de la plus grande souplesse et de la plus grande rigueur dans le traitement de toutes les questions en suspens. En octobre 2011, la Syrie a conclu un accord avec l'Agence sur un plan d'action pour résoudre les questions qui n'étaient pas encore réglées. Malheureusement, certains États, les États-Unis en particulier, ont exercé des pressions pour empêcher la mise en œuvre du plan et se sont livrés à un chantage politique, comme l'ont révélé par la suite les documents

de WikiLeaks. Par conséquent, ce sont aux États-Unis, et non à la Syrie, qu'il faut imputer la responsabilité de la non-exécution de ce plan d'action.

Les rapports annuels de l'Agence sur l'application des garanties prouvent le plein engagement de la Syrie à s'acquitter de ses obligations au titre de l'accord de garanties généralisées et du TNP. En outre, la Syrie a satisfait à toutes les demandes d'inspection en temps voulu. La reconnaissance par Israël de sa responsabilité dans l'attaque contre la Syrie après une décennie de dénégations montre clairement que l'Agence doit immédiatement dépêcher une équipe d'inspection en Israël. Tout débat sur cette question est inutile tant que l'agresseur ne coopère pas avec l'Agence.

Le Président par intérim : Nous avons entendu la dernière intervention au titre du point 93 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.9, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.9, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Argentine, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Croatie, Équateur, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Nigéria, Palaos, Philippines, République démocratique du Congo, Singapour, Tunisie, Ukraine et Uruguay.

Le Président par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.9 ?

Le projet de résolution A/75/L.9 est adopté (résolution 75/6).

Le Président par intérim : Cinq délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les

explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bandar (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Mon pays a demandé à prendre la parole pour exercer son droit de réponse afin de répondre aux accusations proférées par le représentant de l'Iran. Dans ses déclarations, l'Iran se contente de suivre son scénario bien connu, alors que la communauté internationale fait face à la menace que représentent le non-respect par l'Iran de ses obligations internationales et l'augmentation de son niveau d'uranium enrichi, qui est 10 fois supérieur au niveau acceptable. Nous appelons l'Iran à agir comme un État normal et à traiter avec les autres États et les organismes des Nations Unies de manière transparente.

M^{me} Kharashun (Belarus) (*parle en russe*) : Le Bélarus souhaite exercer son droit de réponse pour répondre à la déclaration faite par la délégation lituanienne. Nous notons qu'il existe une instance internationale spécialisée pour débattre des questions de sécurité nucléaire. Les accusations relatives au manque de sécurité de la nouvelle centrale nucléaire biélorussienne sont sans fondement et biaisées et n'ont aucun rapport avec la question à l'ordre du jour aujourd'hui. Depuis le début de la mise en œuvre de son programme national d'énergie nucléaire, le Bélarus fait preuve d'ouverture et de responsabilité dans sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. Nous continuerons de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le plus haut degré de sûreté et de sécurité de notre centrale nucléaire. Nous appliquons l'ensemble des outils proposés par l'AIEA pour évaluer si tous les aspects de notre centrale nucléaire sont effectivement sûrs et sécurisés. Le Bélarus a volontairement soumis sa centrale nucléaire à des tests de résistance selon les spécifications de l'Union européenne et à un examen par les pairs sous les auspices de la Commission européenne et des autorités de réglementation de l'Union européenne en matière de sécurité nucléaire. À ce jour, la centrale nucléaire biélorussienne est la seule centrale nucléaire existante ou projetée dans la région européenne à avoir fait l'objet d'un processus de vérification selon les normes européennes les plus récentes et les plus strictes. Une équipe de régulateurs européens, dont des spécialistes lituaniens, n'a découvert aucune défaillance dans la sûreté de la centrale nucléaire biélorussienne.

En réponse aux commentaires relatifs à la première unité de puissance de la centrale nucléaire

du Bélarus, nous signalons qu'elle en est à la phase de démarrage. Cette phase permet à l'unité de puissance de fonctionner à différents niveaux de puissance. Les tests réalisés ont fait apparaître la nécessité de changer certains des équipements de mesure, et les travaux de remplacement de ces équipements sont en cours, conformément à toutes les réglementations techniques. Tous les systèmes techniques fonctionnent normalement.

Le Bélarus entend poursuivre une coopération transparente et professionnelle avec tous les pays et partenaires intéressés par la sécurité nucléaire en général et assurer l'exploitation sûre et durable de la centrale nucléaire bélarussienne en particulier.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Puisque la représentante de la Russie a mentionné la question du Mémorandum de Budapest, je vais faire les observations suivantes.

Il est bien connu qu'en 1994, les États signataires du Mémorandum, à commencer par la Fédération de Russie, ont réaffirmé « qu'ils s'engagent à l'égard de l'Ukraine... de respecter son indépendance et sa souveraineté ainsi que ses frontières existantes » et réaffirmé « leur obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine ». Il est également bien connu que l'Assemblée générale a reconnu la Russie en tant que Puissance occupante en Ukraine à diverses occasions et dans un certain nombre de ses résolutions. L'Assemblée a également inscrit à son ordre du jour une question intitulée « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés », ce qui signifie qu'ils sont temporairement occupés par la Russie.

En conséquence de l'occupation de la Crimée par la Russie et de l'invasion de l'est de l'Ukraine, 14 000 personnes ont été tuées, près de 30 000 personnes ont été blessées et 1,5 million de personnes ont été déplacées. La réponse à la question « La Russie est-elle attachée au Mémorandum de Budapest, à la Charte des Nations Unies ou à tout autre document international juridiquement contraignant ? » est évidente : « Seulement dans son monde à l'envers ».

S'agissant de la question plus spécifique des installations nucléaires et du contrôle des installations nucléaires situées dans la péninsule de Crimée, je souhaite rappeler les choses suivantes à l'Assemblée. En raison de l'agression extérieure, les autorités nationales compétentes de l'Ukraine ont perdu le contrôle des

installations et des matières nucléaires situées dans la péninsule de Crimée et dans les territoires temporairement occupés de Donetsk et Louhansk.

Néanmoins, les tentatives imprudentes de la Russie de prendre le contrôle des installations et matières nucléaires situées dans la péninsule de Crimée contreviennent au droit international et au Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Toutes les installations et matières nucléaires situées dans le territoire de la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol appartiennent à l'Ukraine. Leur statut juridique et les procédures relatives à leur fonctionnement, à leur utilisation et à leur entretien sont définies par le droit ukrainien.

Les actes illégaux de l'État agresseur n'ont pas de conséquences sur le statut juridique de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, qui font partie intégrante de l'Ukraine, notamment en application de la résolution 68/262, sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En vertu de l'accord conclu en 1985 par l'AIEA et l'URSS, tentative de la Fédération de Russie d'exercer sa juridiction sur les installations et les matières nucléaires situées en République autonome de Crimée et dans la ville de Sébastopol est donc nulle et non avenue.

Le rapport annuel de l'AIEA pour 2019, comme tous les rapports annuels depuis le début de l'agression russe contre l'Ukraine, indique très clairement qu'aucune mesure prise par l'AIEA n'impliquera une reconnaissance de l'autorité de la Russie sur la Crimée.

En ce qui concerne la résolution 68/262, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine », que j'ai déjà mentionnée, l'Ukraine salue les conseils prodigués par le Conseiller juridique aux conseillers juridiques du système des Nations Unies, qui stipulent, entre autres, que les traités auxquels l'Ukraine est partie restent applicables sur l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris la Crimée. En conséquence, l'Ukraine se félicite que l'Agence maintienne une position ferme en continuant d'appliquer les garanties en Ukraine, conformément à l'accord de garanties généralisées et au protocole additionnel conclu avec l'Ukraine.

Ainsi, toutes les installations et toutes les matières nucléaires situées en Crimée restent couvertes par l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel qui lie l'Ukraine à l'Agence, comme l'a affirmé le Directeur du Bureau des affaires juridiques du secrétariat de l'AIEA le 10 juin 2015.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse pour réagir aux allégations infondées soulevées par la délégation saoudienne contre l'Iran.

Les activités nucléaires de l'Iran sont totalement transparentes, et nous coopérons pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le dernier rapport et les dernières déclarations du Directeur général, notamment celle qui vient d'être faite à la présente séance sur la coopération de l'Iran avec l'Agence, constituent des preuves suffisantes pour rejeter ces allégations.

Je rappelle à la délégation saoudienne que seule l'AIEA est qualifiée pour évaluer les activités de ses États membres, et non des pays tels que l'Arabie saoudite, dont les mauvaises intentions concernant l'Iran ne lui ont jamais permis d'accepter les faits. Par ailleurs, ce que nous avons dit à propos du programme nucléaire de l'Arabie saoudite est conforme aux demandes formulées par d'autres États membres, ainsi que par le secrétariat de l'AIEA, concernant la mise en œuvre des accords de garanties généralisées par les pays qui souhaitent se doter d'un programme nucléaire à des fins pacifiques.

L'Arabie saoudite est un exemple à cet égard. Elle n'applique pas pleinement son accord de garanties généralisées et, à cet égard, à moins de supprimer son programme relatif aux petites quantités de matières, elle n'accorde pas à l'AIEA une autorité suffisante pour lui permettre d'effectuer des vérifications.

La non-application des garanties de l'AIEA, à un moment où les capacités nucléaires de l'Arabie saoudite semblent lui permettre de lancer un programme ambitieux, pourrait permettre aux Saoudiens de cacher certaines activités nucléaires sans être soumis aux inspections de l'AIEA. Les préoccupations que suscitent les activités nucléaires divulguées de l'Arabie saoudite et ses sites nucléaires secrets nécessitent un large appui en faveur d'efforts collectifs internationaux visant à demander des comptes aux Saoudiens pour leur comportement.

En conséquence, la communauté internationale doit appeler Riyad à donner immédiatement pleinement effet à l'accord de garanties généralisées. La suspension de l'assistance nucléaire fournie à l'Arabie saoudite est

le seul moyen d'atténuer les préoccupations concernant ce pays. Autrement, le manque de transparence dans les activités de l'Arabie saoudite ne manquera pas d'affaiblir l'ensemble du système de garanties.

M. Bakanauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation afin de réagir à la déclaration que vient de faire la représentante du Bélarus.

Tout pays a le droit de se doter de capacités nucléaires tant que ses obligations internationales en matière de sûreté nucléaire sont pleinement respectées et que ses décisions au niveau national prennent en considération le contexte plus général d'éventuelles conséquences transnationales.

Nos préoccupations sont liées à la mise en œuvre des recommandations faites par les experts internationaux durant les missions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au Bélarus.

Malheureusement, certaines recommandations relatives aux infrastructures nucléaires, notamment la mise en place de services adéquats et la préparation aux situations d'urgence, n'ont pas été prises en compte comme il se doit par le Bélarus. Toutefois, la mise en service de la première unité de la centrale nucléaire a déjà commencé. Les questions soulevées par la Lituanie portent sur la sûreté nucléaire et une approche responsable dans la mise en œuvre du projet, qui va du choix du site à la mise hors service de la centrale. L'application des normes de sécurité de l'AIEA doit être transparente, responsable et non sélective.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer à appuyer et à promouvoir l'application des normes nucléaires et environnementales les plus strictes pour cette installation et toutes les autres installations nucléaires similaires dans le monde.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 93 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 10.